Nations Unies A/68/PV.14

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-huitième session

14e séance plénière
Jeudi 26 septembre 2013, à 18 heures
New York

Président : M. Ashe . . . . . (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M. Deng (Soudan du Sud), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 18 h 15.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. E. M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume de Belgique.

M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Di Rupo (Belgique) : C'est dans mon pays, à Ypres, en Belgique, lors de la Première Guerre mondiale, que les armes chimiques ont été utilisées pour la première fois dans un conflit. Nous avons toujours en mémoire la souffrance atroce de milliers de soldats. Près de 100 ans après, c'est cette même souffrance qui frappe aujourd'hui des milliers de Syriens. Malgré le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, d'Ypres à Damas, l'histoire du monde se répète en une histoire commune.

C'est la deuxième année que je prends la parole devant l'Assemblée générale à cette tribune des Nations Unies. En un an, combien d'espoirs se sont levés et concrétisés. Mais aussi, combien de crimes, de crimes de guerre supplémentaires. Il y a un an, j'évoquais 30 000 morts Syriens. Il y en a aujourd'hui 120 000. Et ce conflit n'est pas le seul! Pendant que nous nous exprimons ici, les atrocités se poursuivent dans différentes parties du monde.

Tous ici réunis, nous devons faire preuve d'autant de courage que les femmes et les hommes qui se battent dans la rue pour leur liberté et pour leur dignité. Au sein des Nations Unies, nous avons tout pour agir, alors que ceux qui luttent n'ont souvent que leur courage pour subsister. S'il faut mettre un veto, c'est un veto aux tyrans et à leurs crimes.

Personne ne peut seul arrêter une famine. Personne ne peut seul stopper un tyran. La paix est une responsabilité collective. C'est pourquoi il n'y a pas d'autre voie que le multilatéralisme et la politique pour améliorer les conditions de l'humanité. C'est ce qui motive l'engagement politique, financier et parfois

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48669(F)

Document adapté

Merci de recycler

militaire de la Belgique, quinzième contributeur financier de l'ONU.

Mon pays estime que nous avons également, parmi nos responsabilités, la responsabilité de protéger, c'est-à-dire de prévenir et combattre les crimes particulièrement odieux que sont les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les épurations ethniques. À cet égard, la Belgique soutient pleinement l'action des Nations Unies. Nous organiserons en 2014 une conférence internationale sur la prévention des génocides à Bruxelles.

Quand nous agissons ensemble, nous obtenons des résultats. En vaut pour preuve le Mali. Mais n'oublions pas que rien n'est jamais définitivement acquis. Pour qu'elle soit durable, la paix doit être continuellement nourrie. J'aimerais saluer tout particulièrement les efforts récents de la communauté internationale en République démocratique du Congo. La population du nord-est du Congo était depuis des années soumise aux massacres, aux viols multiples, au recrutement forcé de soldats, y compris d'enfants, aux pillages, aux déplacements forcés. Hier midi encore, des témoins me parlaient d'enfants martyrisés. C'est une honte. Les efforts du Secrétaire général et du Conseil de sécurité pour renforcer le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo donnent des résultats. La brigade d'intervention joue un rôle actif pour protéger les populations. Quant à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, il offre une réelle perspective de stabilisation de la région tout entière. Toutefois, ne nous y trompons pas, un accord à Kampala est essentiel pour le succès du processus. Là aussi, des solutions pragmatiques doivent être trouvées, sans pour autant accepter une amnistie générale ni admettre l'impunité en ce qui concerne les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité.

La Belgique est évidemment prête à contribuer à ces solutions. L'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doit être respectée. Toute ingérence extérieure doit cesser. La Belgique encourage aussi les autorités congolaises à mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires dans l'armée et la police afin de rétablir l'état de droit sur l'ensemble du territoire et aussi garantir la prospérité des Congolais.

Déclarer la guerre, construire des murs ou bafouer des droits est toujours plus facile que bâtir des ponts et maintenir la paix. Construire des murs est plus facile qu'organiser un système démocratique ou construire des hôpitaux et des écoles. Dans notre monde contemporain globalisé, les solutions aux conflits ne peuvent être que politiques. C'est pourquoi la Belgique soutient les efforts de Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, pour tenter d'amener les parties à la table des négociations. Je salue à cet égard l'initiative américano-russe en vue d'une conférence Genève II.

Ce n'est pas la mort qui rend justice; c'est le respect du droit. C'est le droit qui organise les sociétés humaines, protège les faibles et prévient la violence. Le droit est essentiel, parce qu'un monde sans règles–qu'il s'agisse de la vie civile, du commerce ou encore des finances–laisse l'homme face à son pire ennemi, c'est-à-dire l'homme. Le respect du droit est un fondement de notre vie en commun. Le droit doit être respecté, en ce compris dans les conflits. Je pense en particulier au droit humanitaire, pour pouvoir aider les victimes et les soigner.

La Belgique a relayé et soutenu sans relâche les appels des organismes humanitaires pour que les obstacles à leurs actions soient levés. Nous demandons d'améliorer partout sur le terrain, y compris en Syrie, l'accès aux soins de santé. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire. Mon pays participe activement aux efforts pour venir en aide à la population victime des combats. L'approche de l'hiver et l'explosion du nombre de victimes, de réfugiés et de déplacés appellent à un effort encore plus soutenu de la communauté internationale.

Le droit doit aussi empêcher l'impunité. La restauration de la paix ne peut jamais se construire sur l'amnistie et sur l'oubli pour les pires crimes. Avec 56 autres États, la Belgique a appelé au renvoi du dossier syrien devant la Cour pénale internationale. L'action de la Cour contribue à l'avènement d'une époque de la responsabilité. Tous les États se doivent de coopérer avec elle.

Le droit doit permettre aussi de sortir de la dictature et de l'oppression. En 2010 commençait le Printemps arabe, salué par tous les défenseurs de la démocratie. Je ne suis pas de ceux qui aujourd'hui se détournent de cet espoir. N'oublions pas, en Tunisie, en Libye, en Égypte et ailleurs, toutes celles et tous ceux qui veulent vivre en paix. Nous devons les soutenir et promouvoir l'organisation d'élections libres. Nous devons les encourager à la rédaction de constitutions garantissant les droits fondamentaux, la justice et l'équité. Nous devons aussi rappeler que gagner une

élection ou exercer une autorité après une élection ne donne pas le droit d'opprimer les minorités. La vraie démocratie consiste aussi à respecter les minorités et à les protéger.

Le droit doit enfin permettre de garantir les libertés individuelles. La liberté, c'est par exemple le droit pour les jeunes femmes d'étudier, de choisir elles-mêmes leur compagnon ou de rester célibataires. La liberté, c'est aussi le droit pour les femmes de se déplacer dans l'espace public comme elles le souhaitent. La liberté, c'est aussi le droit de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune. La liberté, c'est aussi le droit pour les couples hétérosexuels ou homosexuels de se promener main dans la main dans les rues ou dans les espaces publics. Je suis fier que mon pays, la Belgique, garantisse ces libertés fondamentales. Je suis fier que mon pays soit moteur pour que ces libertés soient étendues partout dans le monde.

Quand je parle de poursuivre nos efforts, de les inscrire dans la durée, j'aimerais mentionner la reprise des négociations israélo-palestiniennes. Nous devons absolument saisir l'occasion offerte par nos amis américains. C'est maintenant qu'il faut parvenir à une solution, fondée sur la cœxistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant cœxistant dans la paix et la sécurité. Nous nous prononçons aussi très clairement contre la poursuite de la colonisation. Dans ce contexte, la Belgique est prête à accueillir à Bruxelles une conférence visant à assurer le soutien des partenaires économiques privés au processus de paix. Nous estimons toutefois qu'un volet économique ne peut se concevoir que s'il existe un volet politique avec un calendrier concret.

La paix et la sécurité passent également par une prospérité harmonieuse, dont les bénéfices doivent être équitablement partagés dans le monde et entre les citoyens du monde. Selon les scientifiques, l'empreinte écologique mondiale dépasse la capacité de régénération de la planète d'environ 50 %. Cette situation n'est pas tenable. Tout, sur notre planète, en est affecté. Je salue l'initiative des Nations Unies de réunir ici, à New York, les chefs d'État et de gouvernement dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. C'est en effet ici que pays moins développés et pays développés peuvent, ensemble, résoudre ce défi majeur du développement durable. Tous les pays ont soit des problèmes communs, soit des problèmes complémentaires interconnectés. Je pense à l'extrême pauvreté, à la désertification, à l'exode écologique de millions de personnes, à l'épuisement des ressources naturelles ou au réchauffement climatique.

Malgré les progrès réalisés, beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La faim, la misère ou l'accès inégal à l'éducation et aux soins de santé sont des injustices intolérables. Nous devons rester mobilisés pour les combattre. C'est pour cette raison que la Belgique plaide pour que les travaux relatifs au programme de développement pour l'après-2015 convergent avec les objectifs de la Conférence Rio+20 dans un seul cadre de négociation. Ce cadre unique devra rassembler en même temps les dimensions économique, sociale et environnementale, qui deviennent existentielles pour chacun d'entre nous.

Je voudrais aborder un dernier sujet : l'espionnage et la cybercriminalité. Notre collègue la Présidente Dilma Rousseff a posé une vraie question d'actualité (voir A/68/PV.5). Au nom de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, deux domaines fondamentaux pour tous les peuples, peut-on bafouer le droit à la protection de la vie privée? Je soutiens l'appel de la Présidente du Brésil à protéger la vie privée des citoyens partout et en particulier sur Internet. Elle a proposé la mise en place d'un cadre multilatéral pour assurer la protection effective des données qui circulent sur Internet. En effet, Internet ne doit pas être un champ de bataille invisible. Internet doit rester un instrument de liberté, un instrument de développement où chacun peut communiquer en paix et en sécurité.

Pour terminer, en 2014, avec d'autres nations, la Belgique commémorera avec solennité le centième anniversaire de la Première Guerre mondiale. Nous le faisons par devoir de mémoire envers les jeunes de plus de 50 pays qui sont venus mourir sur les champs de bataille de mon pays pour nous libérer. Ces jeunes n'avaient pas 20 ans. Nous commémorerons le centenaire de la Première Guerre mondiale aussi par pédagogie à l'égard des jeunes d'aujourd'hui. Oui, pour les jeunes d'aujourd'hui, pour qu'ils deviennent eux aussi des militants de la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Belgique de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Laurent Salvador Lamothe, Premier Ministre de la République d'Haïti

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Haïti.

M. Laurent Salvador Lamothe, Premier Ministre de la République d'Haïti, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Laurent Salvador Lamothe, Premier Ministre de la République d'Haïti, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Lamothe (Haïti) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier chaleureusement et fraternellement le Président de la République d'Haïti, S. E. M. Michel Joseph Martelly, pour la confiance qu'il a placée en moi, et surtout pour son courage et sa détermination inébranlable de bâtir une nouvelle Haïti. Je voudrais adresser mes félicitations à M. John Ashe, Ambassadeur et Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je tiens à saluer également le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.

C'est donc avec fierté que je prends aujourd'hui la parole à cette tribune de l'histoire universelle contemporaine. Cette tribune qui a vu tant de grands leaders exposer leur vision d'un monde plus juste et d'une humanité plus éclairée et plus équilibrée.

Voilà déjà 13 ans que les États Membres de notre Organisation, forts des valeurs fondamentales de liberté et d'égalité, ont convenu d'imprimer un nouvel ordre international en matière de développement, en adoptant la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Elle a été un temps fort de l'histoire de l'ONU, qui s'est toujours distinguée par son ambition d'appeler les peuples à relever ensemble les défis liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Haïti, par ma voix, se réjouit de la vitalité grandissante de notre Organisation, qui a su préserver au fil des ans les idéaux de paix et de solidarité.

Mon pays a toujours fait avec l'ONU le pari de donner un meilleur avenir aux générations futures. Nous l'avons fait avec enthousiasme puisque Haïti, terre de Toussaint Louverture, d'Alexandre Pétion, de Jean-Jacques Dessalines et d'Henri Christophe, n'a jamais raté, au cours de ces deux derniers siècles, ses grands rendez-vous historiques. Il nous appartient à tous de préserver cet instrument vital pour l'avenir de l'humanité.

La soixante-huitième session de l'Assemblée générale a pour thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». C'est l'occasion idéale offerte à Haïti de dresser devant le monde entier un premier bilan des actions conduites par le Gouvernement, bilan qui répond en grande partie aux objectifs du Millénaire pour le développement et qui laisse entrevoir le nouvel Haïti en gestation.

Avant d'exposer ces réalisations, il importe de rappeler l'état dans lequel se trouvait Haïti lorsque le Président Michel Martelly a prêté serment. En janvier 2010, Haïti était dans une situation particulièrement critique, notamment en raison d'un séisme dévastateur d'une amplitude majeure. Les catastrophes naturelles qui ont suivi ce séisme ont amplifié des problèmes déjà très graves. Malgré les difficultés quotidiennes, Haïti est aujourd'hui résolument et définitivement engagé sur la voie du progrès. Notre pays se relève progressivement des catastrophes naturelles subies et regarde aujourd'hui l'avenir avec confiance. Nous avons adopté des mesures et des politiques efficaces qui s'articulent autour d'un plan stratégique de développement à long terme.

La vision de notre action gouvernementale s'inscrit en droite ligne des objectifs du Millénaire pour le développement. Mais le développement en marche ne peut se concevoir sans une réforme en profondeur de l'administration publique et une bonne gouvernance politique. C'est pourquoi la question de l'état de droit reste une de nos priorités. À ce propos, nous avons fait d'énormes avancées en seulement 28 mois. Un Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a été mis en place pour garantir l'indépendance des magistrats et de tous les juges nommés à la Cour de cassation. Le professionnalisme de la Police nationale d'Haïti permet aujourd'hui d'assurer et de garantir la sécurité afin de créer un climat propice aux investissements nécessaires pour lutter contre l'extrême pauvreté. La performance de notre police a permis de classer Haïti parmi les pays les plus sûrs des Caraïbes. L'an prochain marquera la dixième année de la présence militaire et policière des Nations Unies en Haïti. Le Gouvernement salue la mise en œuvre du plan de retrait progressif de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, possible grâce aux avancées considérables sur le plan de la sécurité.

La mise en œuvre des mécanismes constitutionnels prévus dans le cadre de l'état de droit est une priorité

permanente pour le Gouvernement. Nous avons réussi à créer un climat propice à la stabilité politique et à l'expression des idées et des valeurs démocratiques. La presse haïtienne jouit d'une entière liberté, et les membres de l'opposition politique exercent sans contrainte leurs droits. Je tiens à rappeler l'engagement et l'action du Gouvernement pour consolider un état de droit et garantir la pérennité des institutions démocratiques. À cet effet, le Gouvernement continue de donner tout son appui au Collège transitoire du Conseil électoral permanent pour que les élections législatives et locales soient organisées le plus rapidement possible. Malgré ses faibles ressources, le Gouvernement haïtien a déjà mis des fonds importants à la disposition de l'organisme électoral. À ce sujet, le Président de la République d'Haïti s'est personnellement investi en initiant un dialogue avec les acteurs et partis politiques, qu'il encourage à participer aux prochaines élections afin de respecter le jeu de l'alternance démocratique, indispensable à la construction de l'état de droit.

En ce qui concerne l'éducation, plus d'1,2 million d'enfants haïtiens ont bénéficié du programme de scolarité gratuite mis en place par le Gouvernement. Nous avons réussi ce pari notamment en créant le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (SUGO). Voilà pour Haïti une avancée majeure en conformité à l'un des plus importants objectifs du Millénaire pour le développement : celui qui appelle à la scolarisation de tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici à 2015. Le Gouvernement est conscient que cet acquis ne résout pas le défi de l'accès à une école de qualité pour tous. C'est ici un nouvel objectif que nous sommes déterminés à atteindre. Par ailleurs, un programme ambitieux de lutte contre l'analphabétisme est en cours, et concernera plus de 250 000 personnes en 2014.

Au registre de la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté – autre objectif du Millénaire pour le développement – le Gouvernement haïtien fait des efforts considérables pour éviter un drame humanitaire, tout cela dans un contexte de fortes inégalités sociales. Pour atteindre ces objectifs de lutte contre l'extrême pauvreté, le Gouvernement a investi plus de 150 millions de dollars dans les programmes de protection et d'assistance sociale qui visent à privilégier les plus modestes – une première dans notre pays. Trois ministères ont été créés depuis 2012 pour renforcer les politiques publiques afin de lutter contre la pauvreté extrême. Le Gouvernement a défini une politique nationale de sécurité alimentaire, autour d'une série de 15 mesures dont les résultats sont attendus à court, moyen et long terme. À court terme, l'objectif est, d'une part, de stabiliser le prix des produits de consommation de base, et d'autre part, d'offrir une assistance aux populations touchées par l'extrême pauvreté. À moyen et long termes, l'objectif est d'augmenter la production nationale et de réduire notre dépendance alimentaire. Parallèlement, nous avons introduit une innovation sociale sans précédent dans l'histoire du pays en initiant une série de programmes sociaux touchant les plus pauvres et les plus vulnérables, rassemblés sous l'ombrelle « Ede pèp ». Ce programme touche, après une année d'intervention, plus d'un million d'Haïtiens qui vivent dans l'extrême pauvreté, y compris des milliers de mères de famille, d'étudiants, de vieillards, d'handicapés et de victimes des catastrophes naturelles. Enfin, toujours dans ce registre, je tiens à rappeler que sur les 1,5 million de refugiés du séisme qui vivaient dans des conditions infrahumaines sous des tentes, plus d'1 250 000 ont été relogés.

Au XXIe siècle, des personnes meurent encore de faim en Haïti. Cette situation est inacceptable et intolérable. Comme l'a dit Nelson Mandela, « Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité, c'est un geste de justice ». Pour le Président Martelly et moi-même, lutter contre l'extrême pauvreté est un engagement devant l'histoire.

Sur le plan de la santé, les défis à relever sont considérables en Haïti. La prévalence de certaines maladies, les taux élevés de mortalité infantile et les carences d'infrastructures sanitaires privent des millions d'Haïtiens de l'accès aux services de santé de qualité. Cette situation a été aggravée par le séisme de 2010. À cela, il faut ajouter l'apparition en Haïti, en octobre 2010, d'une très grave épidémie de choléra. Le peuple haïtien continue de payer le prix fort en vies humaines. Devant les conséquences catastrophiques de ce fléau– plus de 8 000 décès et 650 000 personnes infectées -, le Gouvernement haïtien propose qu'une partie importante du nouveau fonds mondial de lutte contre le choléra soit dédiée de manière exclusive à l'éradication de cette maladie en Haïti. Si nous persistons à croire que les Nations Unies ont une responsabilité morale dans l'apparition de l'épidémie, il n'en reste pas moins vrai que l'Organisation appuie déjà certains efforts du Gouvernement pour combattre cette maladie. Toutefois, c'est loin d'être suffisant. Aussi proposons-nous la mise en place d'une commission mixte comprenant des membres du Gouvernement haïtien et des représentants des Nations Unies, pour étudier ensemble les voies et moyens d'éradiquer définitivement cette maladie en Haïti.

Face aux défis de santé publique majeurs, le Gouvernement n'est pas resté les bras croisés. Avec des partenaires nationaux et internationaux, experts en santé publique, nous avons réussi à contenir la propagation du VIH/sida. En matière de prise en charge du sida, Haïti est passé à un taux de prévalence de 5,5 % en 2000 à 2,2 % aujourd'hui, avec des projections de 1,5 % pour 2015. Ces résultats viennent récompenser des années d'efforts qui font d'Haïti un modèle universellement reconnu par les milieux scientifiques et académiques internationaux. Mais nous n'allons pas en rester là. Beaucoup reste encore à faire sur le plan de la prévention et du traitement. Nous aspirons à enrayer définitivement la propagation du sida et à en rendre le traitement plus abordable. En Haïti, le réseau de santé public et l'offre de soins restent largement insuffisants. De nouveaux efforts, notamment dans le domaine de la prévention, doivent être consentis.

La question de l'environnement est une préoccupation importante du Gouvernement haïtien puisqu'une très grande partie de la couverture végétale a disparu. Pour sensibiliser la population sur la nécessité de reconstituer le manteau végétal, des programmes d'envergure ont été mis en place et d'autres sont en cours d'élaboration dans le but de relever le défi du reboisement, de la reforestation, de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la protection des écosystèmes, trop longtemps négligés. Sans une protection adéquate de l'environnement, il n'y aura pas de développement durable, pas de sécurité alimentaire possible pour une population en croissance, pas de recul de la pauvreté et de la misère.

Tout comme l'exige ce noble objectif du Millénaire pour le développement, le Gouvernement haïtien, soucieux de la promotion de l'équité entre les sexes, a fourni d'importants efforts pour assurer l'égalité entre l'homme haïtien et la femme haïtienne. Si la société haïtienne a toujours donné une place importante aux femmes, le Gouvernement haïtien a engagé des initiatives fortes pour permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité importante dans l'administration publique. Ainsi, le cabinet ministériel compte plus de 35 % de femmes, en charge de portefeuilles importants. Beaucoup reste à faire pour assurer l'émancipation pleine et entière de la femme haïtienne, notamment et surtout dans les milieux les plus défavorisés. Chez nous, les femmes méritent un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé.

Je conclurai en demandant à l'Assemblée d'observer de plus près cet Haïti différent qui émerge depuis plus de deux ans en dépit des problèmes quotidiens et d'un héritage excessivement lourd que tous connaissent. Cet Haïti où plus de filles et de garçons vont à l'école; cet Haïti où de nouveaux hôtels de standard international ouvrent leurs portes tous les jours, donnant un nouveau souffle à notre tourisme; cet Haïti avec une croissance économique de 4,6 %; cet Haïti qui a su stabiliser l'inflation à 6,7 %; cet Haïti qui pour la première fois a vu l'investissement direct étranger augmenter de plus de 19 % en un an; cet Haïti qui mène une lutte acharnée contre la corruption et la contrebande; cet Haïti qui aujourd'hui enregistre le plus faible taux d'homicides des Caraïbes; cet Haïti qui se modernise petit à petit et qui adopte des réformes courageuses; cet Haïti qui mise de plus en plus sur un dialogue constructif avec les partenaires sociaux du pays–la presse, les partis politiques et le secteur privé; cet Haïti qui a le courage de miser sur les plus modestes et les plus pauvres, en dépit de certaines incompréhensions et critiques. Un nouvel Haïti émerge. Cet Haïti se sent plus que jamais partie prenante de la grande famille des Nations Unies et de la communauté internationale, sans laquelle beaucoup des réalisations de ces dernières années n'auraient pas été possibles.

Nous faisons beaucoup avec très peu. Si la communauté internationale avait pleinement respecté les engagements de l'ordre de 9 milliards de dollars pris lors de la réunion du 31 mars 2010, les résultats seraient encore meilleurs et les souffrances du peuple haïtien moins pénibles. Aujourd'hui, nous sommes encore loin du compte puisque seulement une partie de ces engagements a été honoré.

Dans un souci de transparence, dans un souci d'efficacité et afin d'éviter les chevauchements d'activités de la part des organisations non gouvernementales, le Gouvernement a pris les devants et a mis en place un mécanisme–le Cadre de coopération de l'aide externe au développement -, afin de s'approprier la gestion de l'aide internationale.

Haïti est de nouveau présent sur la scène régionale. Notre pays a accueilli cette année seulement trois grands sommets régionaux dont celui de la CARICOM, de l'Association des États de la Caraïbe et des ministres du PETROCARIBE. Lors de ces rencontres, il a été également débattu des meilleures stratégies régionales pour combattre la faim, pour combattre la misère

et l'exclusion, thèmes communs aux objectifs de la Déclaration du millénaire.

Finalement, cette Haïti dont je vous parle, c'est celle que les Haïtiens et les Haïtiennes s'attellent à façonner tous les jours, sans relâche. Les résultats arrivent. Les progrès sont déjà palpables. Notre pays ne fait désormais plus la une des dépêches de presse internationale pour coups d'état à répétition, tumultes sociaux, insécurité, instabilité. Notre pays est désormais stable et sécurisé, notamment grâce à d'énormes efforts de la Police nationale d'Haïti, accompagnée par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Les travaux d'infrastructures et de reconstruction des bâtiments publics détruits pendant le séisme sont lancés. Le pays offre d'excellentes opportunités d'investissements dans tous les secteurs. Haïti est sur la bonne voie. C'est la marche vers une nouvelle ère, celle du progrès social, du respect des droits humains et du progrès économique. On agit concrètement pour réaliser des avancées vers une Haïti plus solidaire, une Haïti plus prospère et une Haïti que le monde entier voudra visiter pour découvrir ses sites extraordinaires. Vive Haïti! Vive Haïti!

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République d'Haïti de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Laurent Salvador Lamothe, Premier Ministre de la République d'Haïti, est escorté de la tribune.

Allocution de M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande.

M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Key (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'adresse mes salutations à tous. Je voudrais tout d'abord de féliciter le Président John Ashe de son élection à la présidence de l'Assemblée générale dont il prend les rênes à un moment important. Nous lui souhaitons un plein succès et l'assurons de l'appui de la Nouvelle-Zélande.

Les récents événements survenus au Kenya, en Iraq et au Pakistan montrent à quel point le monde est troublé. Nous compatissons avec les Gouvernements et les peuples de ces pays et exprimons toute notre sympathie aux familles et aux amis des victimes de cette tragédie.

Pour la plupart d'entre nous, nés après la Seconde Guerre mondiale, l'ONU est au centre de notre conception de la façon dont le monde est organisé. Mais la réalité des Nations Unies peut s'avérer très difficile. C'est le seul lieu où les pays du monde peuvent se réunir, discuter et tenter de trouver des solutions aux problèmes mondiaux et régionaux.

Malheureusement, certaines de ces discussions peuvent devenir si absconses qu'elles sont parfois sans rapport avec les problèmes sur lesquels elles sont censées porter. Ceci est préoccupant, notamment pour les petits États, car l'Organisation est pour eux d'une importance vitale.

Ce qui est encore plus triste, c'est que l'ONU a trop souvent manqué d'apporter des solutions aux problèmes dont le monde attend qu'elle les résolve. L'écart entre aspiration et réalisation n'est que trop apparent, comme la situation en Syrie nous l'a, encore une fois, si brutalement rappelé. Mais les échecs de cette institution sont moins des échecs de l'Organisation que des échecs des États Membres et de leurs responsables.

La situation humanitaire en Syrie ne serait pas ce qu'elle est si les dirigeants syriens avaient respecté les engagements pris auprès de la communauté internationale et du peuple syrien lorsque ce pays a adhéré à l'Organisation et ratifié les pactes des droits de l'homme.

L'Organisation n'aurait pas assisté, impuissante, au drame syrien depuis plus de deux ans si l'échec des membres permanents du Conseil de sécurité à s'entendre n'avait pas protégé le régime d'Assad, ce qui n'a fait que reconfirmer les craintes de la Nouvelle-Zélande et des autres pays qui s'étaient opposés au droit de veto lors de la première Conférence de San Francisco en 1945.

La Nouvelle-Zélande se félicite que le Conseil de sécurité se soit enfin réunie pour examiner la situation en Syrie. Le Secrétaire général a signalé au Conseil et à l'Assemblée générale que la mission des Nations Unies a désormais confirmé, sans équivoque et de

manière objective, que des armes chimiques avaient été utilisées en Syrie. Le rapport donne des preuves claires et convaincantes que des roquettes sol-sol contenant du sarin, un agent neurotoxique, avaient été lancées le 21 août.

Les informations contenues dans le rapport indiquent aussi très clairement que ces roquettes ont été tirées par le régime syrien. Comme l'a dit le Secrétaire général, il s'agit là de crimes de guerre et les responsables doivent être traduits en justice.

Ceux qui essaient de mettre en doute les conclusions figurant dans le rapport ont l'air ridicule et ne rendent pas service à l'ONU.

Il est impératif que le Conseil agisse sans plus tarder. Il doit adopter une résolution qui réponde à l'utilisation d'armes chimiques. Il doit trouver le moyen de traduire les responsables en justice et mettre en place un mécanisme effectif de destruction de ces armes, conformément à la proposition avancée par les États-Unis et la Russie. Cette résolution doit également prévoir la protection de la population civile.

Si la Syrie accapare à juste titre notre attention, je tiens également à mentionner des tendances plus positives, tant pour l'Organisation que pour ses États Membres. Je commencerai par mon propre pays, la Nouvelle-Zélande, dont la pleine accession à l'indépendance s'est faite en parallèle avec le développement de l'ONU.

La Nouvelle-Zélande était présente à San Francisco lors de la création de l'Organisation. Nous sommes fiers d'avoir été en mesure d'influencer la rédaction de la Charte, en particulier la section sur le Conseil de tutelle, qui a préparé la voie à l'adhésion à part entière de plusieurs États à l'Organisation.

La Nouvelle-Zélande a fait beaucoup de chemin depuis l'adoption de la Charte. À cette époque, nous émergions de notre statut de dominion du Royaume-Uni. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'être un petit État, indépendant et diversifié, qui a un vaste réseau d'amis et de liens commerciaux dans toutes les régions et sur tous les marchés du monde.

Nous accordons une grande valeur à nos liens traditionnels avec l'Australie et le Pacifique, ainsi qu'avec l'Europe et l'Amérique du Nord, tout en établissant de nouvelles relations avec l'Asie, le reste des Amériques et les Caraïbes, et l'Afrique.

L'établissement et le maintien de liens commerciaux et politiques dans toutes les régions du monde n'est pas une mince affaire pour un pays comme la Nouvelle-Zélande. Nous sommes entourés par l'océan Pacifique et situés à plus de trois heures de vol de notre voisin le plus proche, l'Australie, dans une des parties du monde les moins peuplées. Nous partageons avec nos voisins des îles du Pacifique les problèmes de la distance et de l'isolement, et sommes également comme eux en concurrence avec des pays dont les économies et l'accès aux marchés constituent un avantage considérable. Ces facteurs ont renforcé la relation de la Nouvelle-Zélande avec l'ONU et les autres organisations internationales qui ont façonné le monde après la Seconde Guerre mondiale.

Nous privilégions nettement une approche basée sur les règles et le multilatéralisme, que ce soit au sein de l'ONU, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou de la Banque mondiale. Nous savons que les règles et les normes fixées au niveau international nous procurent la plus grande certitude et la plus grande protection. Nous tirons notre force des accords mondiaux et de l'engagement collectif qu'ils symbolisent.

C'est la raison pour laquelle nous accordons une telle importance à l'aboutissement du Cycle de Doha. La Nouvelle-Zélande continue de négocier activement des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, toutefois nous reconnaissons que les accords de libre-échange laissent souvent les pays les moins développés sur la touche. L'avantage de l'OMC, à l'instar de l'ONU, est que les règles qui y sont négociées s'appliquent dans le monde entier, quelle que soit la taille ou la richesse d'un pays.

Notre prédilection pour les règles internationales reflète la manière dont la Nouvelle-Zélande, au niveau national, aborde la gouvernance. Nous nous sommes dotés d'un système de gouvernement robuste et transparent et d'institutions financières solides qui nous ont aidés à traverser le pire de la crise financière mondiale – et ce, malgré les difficultés sociales et économiques majeures auxquelles nous avons été confrontés après le séisme ravageur qui a frappé Christchurch, la deuxième ville du pays, en 2011.

Si nous œuvrons à remettre sur pied l'environnement urbain de Christchurch, les Néo-Zélandais restent néanmoins conscients de notre dépendance et de notre responsabilité vis-à-vis de notre environnement naturel. En termes de politique, les changements climatiques ont généré des difficultés

pour la Nouvelle-Zélande et, plus largement, pour la communauté internationale, mais les Néo-Zélandais savent bien qu'il nous faut prendre nos responsabilités, et nous avons donc agi. Nous avons mis en place un mécanisme d'échange des droits d'émission de grande ampleur. Nous investissons dans la Global Research Alliance pour trouver des moyens innovants de gérer les gaz à effets de serre d'origine agricole et nous nous sommes engagés à faire en sorte que, d'ici à 2020, nos émissions soient inférieures de 5 % aux niveaux de 1990.

Cet engagement a été pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques plutôt qu'au titre du Protocole de Kyoto. En effet, bien que le Protocole de Kyoto ait, à une époque, semblé constituer une voie d'avenir, la situation a changé. Le Protocole ne couvre aujourd'hui qu'un petit pourcentage des émissions mondiales. Nous avons besoin d'un cadre légal unique qui engage tous les grands émetteurs.

Bien que les changements climatiques soient une question importante, ils ne souffrent pas la comparaison avec les problèmes rencontrés par nombre d'États Membres. L'un des plus inextricables est le conflit israélo-palestinien. Tant que ce problème ne sera pas réglé, il sera impossible de garantir la paix au Moyen-Orient ou la sécurité dans toute la région. Et, il ne peut y avoir de règlement que si les peuples israélien et palestinien sont chacun assurés d'un territoire viable, délimité par des frontières sûres. La Nouvelle-Zélande rend hommage à la ténacité du Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, et au courage du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou, qui ont accepté de reprendre le processus de paix au Moyen-Orient.

Dans notre propre région, nous avons célébré la conclusion réussie de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, et la transformation de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon d'une opération militaire à une opération de police. Nous attendons avec énormément d'intérêt et un espoir prudent le rétablissement de la démocratie aux Fidji. Nous prenons acte des évolutions positives observées sur place, notamment s'agissant des préparatifs des élections et de l'inscription des électeurs. Les pays du Pacifique, dont la Nouvelle-Zélande, veulent et ont besoin que les Fidji soient un pays prospère, démocratique et bien gouverné.

M. Errázuriz (Chili), Vice-Président, assume la présidence.

Dans le courant de l'année, la Nouvelle-Zélande a retiré le gros de ses contingents d'Afghanistan, après la fin du mandat de l'équipe de reconstruction de la province de Bamian dirigée par la Nouvelle-Zélande, qui a contribué à rétablir la sécurité et à améliorer sensiblement la gouvernance et le développement. Les écoles et les hôpitaux ont été reconstruits, les dispensaires ont rouvert. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de moitié. Le nombre de décès maternels est désormais le quart du niveau atteint à l'époque des Taliban. Les filles représentent actuellement la moitié des enfants inscrits à l'école primaire. Le savoir-faire néo-zélandais a par ailleurs aidé à accroître fortement les rendements agricoles grâce à l'application de techniques modernes. Nous sommes en train de construire le plus grand système d'énergie solaire d'Afghanistan, qui permettra d'alimenter une grande partie des alentours de Bamian en électricité renouvelable. C'est un projet gigantesque pour un petit pays très éloigné, et c'est un projet pour lequel nous avons pays un très lourd tribut, puisque 10 de nos militaires, hommes et femmes, y ont perdu la vie. Quoi qu'il en soit, nous sommes fiers de ce que nous avons accompli en partenariat avec la population de Bamian et nous espérons que ces acquis pourront être préservés pendant les années à venir.

En Afrique, nous voyons un continent dont de nombreux pays ont été confrontés à des défis de taille. Cependant, comme le Président nigérian nous l'a rappelé en début de semaine (voir A/68/PV.5), il y a une nouvelle donne en Afrique, où un nombre croissant de pays jouissent désormais des bienfaits d'une bonne gouvernance, d'une croissance économique solide et du développement, au bénéfice de tout le continent. Tout cela est une bonne nouvelle pour l'Afrique et pour le monde. La Nouvelle-Zélande y contribuera autant que possible, en apportant une assistance ciblée dans les domaines où elle dispose d'un réel savoir-faire, c'est-à-dire l'agriculture, l'énergie renouvelable et la bonne gouvernance. La Nouvelle-Zélande tient également à saluer et à appuyer les rôles essentiels que jouent l'Union africaine et les organes sous-régionaux de l'Afrique pour veiller à la sécurité et à la prospérité future du continent.

La Nouvelle-Zélande souligne l'importance que revêt pour l'Afrique, pour les Caraïbes et pour notre propre région le Traité sur le commerce des armes, adopté en avril et signé par la Nouvelle-Zélande et par de nombreux autres pays le 3 juin. Le Traité devrait permettre d'endiguer le flux d'armes légères et autres

vers les régions en conflit notamment, et contribuer à mettre un coup d'arrêt aux morts et aux souffrances qu'elles provoquent.

Je veux également louer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en prenant acte du fait qu'il reste beaucoup à faire. Nous devons désormais travailler ensemble à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 axé sur la création de perspectives économiques et l'élimination de la pauvreté.

Nombre de ces mêmes questions seront abordées à l'occasion de la troisième Conférence des petits États insulaires en développement, que le Samoa doit accueillir en 2014. La Nouvelle-Zélande se félicite d'apporter un appui majeur à cette importante initiative de l'ONU et, avec le reste du Pacifique, se réjouit à la perspective d'accueillir bientôt le monde entier dans notre région.

Nous ne devons pas oublier que les modalités d'une bonne gouvernance et des processus transparents sont aussi des vertus vitales pour les organisations internationales, y compris l'ONU. Toutes les analyses objectives le confirment : l'Organisation n'a pas été dotée des structures et règles dont elle a besoin pour fonctionner comme elle le devrait. Pourtant, les efforts pour améliorer les choses se heurtent à de fortes résistances. Cela doit changer. L'argument qui sous-tend la nécessité d'une réforme de l'ONU est clair : bien que le nombre d'États Membres ait quadruplé depuis 1945, sur la même période, les instances clefs de l'Organisation – en premier lieu le Conseil de sécurité – sont devenues otages de leurs propres traditions et des intérêts des plus puissants.

Des années 50 aux années 90, il était possible, lorsque le Conseil n'agissait pas, d'en rejeter la faute sur la guerre froide. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les problèmes sont devenus systémiques et ont trait autant à la composition qu'aux processus formels et informels du Conseil. La pratique semble être désormais que les membres permanents non seulement peuvent bloquer l'action du Conseil en usant de leur droit de veto, mais ont également un accès privilégié à certaines informations et peuvent empêcher le Conseil de se réunir lorsque cela ne sert pas leurs intérêts collectifs. Ce comportement, dommageable à la réputation et à la crédibilité de l'Organisation tout entière, doit être dénoncé. Il ne s'agit pas seulement d'une réforme de la Charte qui, comme nous le savons, est complexe, mais du fonctionnement efficace de l'Organisation – une question qui nous concerne tous.

La Nouvelle-Zélande ne préconise pas une révolution, elle affirme que le Conseil peut et doit mieux faire dans l'accomplissement de sa tâche. La Nouvelle-Zélande adoptera cette approche au Conseil de sécurité si elle est élue en octobre prochain. Si tel est le cas, 21 ans se seront écoulés depuis que la Nouvelle-Zélande a fait partie du Conseil, un laps de temps important, mais pas au point qu'elle ait oublié les leçons apprises au cours de son dernier mandat. Avant tout, il est essentiel que les membres fassent preuve d'engagement; ils doivent être à l'écoute des préoccupations d'autrui, exprimer un point de vue et se faire entendre s'ils veulent être pertinents. Il ne sert à rien de faire partie du Conseil s'il s'agit simplement d'occuper une place. Parfois, il faut s'exprimer et dénoncer ce qui va ou ne va pas, même si cela peut déranger certains. Ce fut le cas pour les questions du Rwanda, de la Somalie, du Yémen ou de la Yougoslavie en 1993-1994, ou de la République démocratique du Congo, du Soudan ou de la Syrie en 2013-2014.

Lorsqu'ils se prononceront en octobre 2014, je souhaite que les États Membres se penchent sur le bilan de la Nouvelle-Zélande et sachent qu'elle aura une influence crédible et positive sur le Conseil de sécurité et saura défendre les intérêts de l'Organisation tout entière.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), que Cuba s'enorgueillit de présider actuellement. Je réitère notre satisfaction à l'Ambassadeur John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je réaffirme notre volonté de coopérer avec lui au succès de cette session. C'est un honneur pour la CELAC que le représentant d'un de ses

États membres, notamment d'une nation des Caraïbes, préside cette instance importante des Nations Unies.

Dans les semaines à venir, j'évoquerai à nouveau devant l'Assemblée les luttes héroïques menées par Cuba, sa résistance et ses triomphes, les efforts immenses consentis par son peuple, sa fidélité aux principes, ses transformations révolutionnaires et l'évolution positive du socialisme à Cuba.

En tant que première et authentique organisation de l'Amérique latine et des Caraïbes regroupant tous les pays de la région, la CELAC a été créée dans le but de faire progresser l'unité et l'intégration politiques, économiques, sociales et culturelles de notre Amérique, afin de concrétiser le rêve de nos libérateurs d'un ensemble de républiques qui, avec près de 600 millions d'habitants, ses ressources et son potentiel humain et économique considérable, peut décider en toute autonomie de son destin.

Les pays de notre région partagent la conviction que l'unité et l'intégration politiques, économiques, sociales et culturelles de l'Amérique latine et des Caraïbes représentent non seulement une aspiration fondamentale de nos peuples, mais aussi une condition indispensable s'ils veulent relever avec succès les défis auxquels notre région est confrontée. Cependant, tout ce qui a été réalisé jusqu'ici et la voie choisie par la CELAC soulignent la nécessité pour notre région de disposer de son propre espace pour renforcer et mettre en valeur l'identité latino-américaine et caribéenne, qui repose sur des valeurs et des principes communs, des idéaux d'unité et de démocratie pour nos peuples. Je tiens également à réaffirmer notre attachement à l'instauration d'un ordre international plus juste, équitable et harmonieux fondé sur le respect du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, au respect de la souveraineté et du droit de chaque État d'édifier son propre système politique, à l'abri de la menace, de l'agression ou de mesures unilatérales cœrcitives et dans un environnement de paix, de stabilité, de justice, de démocratie et de respect des droits de l'homme.

Notre communauté repose sur le respect absolu du droit international, le règlement pacifique des différends et l'interdiction du recours ou de la menace du recours à la force; sur le respect de l'autodétermination, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures; sur la défense et la promotion de tous les droits humains, de la primauté du droit, aux niveaux national et international, et de la démocratie; sur notre objectif d'œuvrer ensemble à la prospérité collective afin d'éliminer la discrimination, l'inégalité, la marginalisation, les violations des droits de l'homme et les transgressions de la primauté du droit.

Nous réaffirmons l'attachement de notre région à la paix et à la sécurité internationales. Nous nous engageons à renforcer le climat de paix qui prévaut en Amérique latine et dans les Caraïbes et à consolider une zone de paix englobant l'ensemble de notre région, dans laquelle les différends entre nations soient résolus de manière pacifique par la voie du dialogue et de la négociation ou par d'autres moyens, en parfaite harmonie avec le droit international.

Au cours de la tenue récente de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, la CELAC a renouvelé sa profonde inquiétude face à la menace que fait peser sur l'humanité l'existence continue d'armes nucléaires et leur possible emploi ou menace d'emploi, ainsi que la nécessité urgente de progresser vers l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire et de procéder à l'élimination complète des armes nucléaires. En outre, les pays membres de la CELAC ont présenté pour la première fois une initiative commune au Conseil des droits de l'homme sur le droit à la paix qui, nous l'espérons, aboutira à une déclaration sur cette question en vue de son adoption par l'Assemblée générale.

La CELAC a exprimé son appui le plus ferme en faveur des droits légitimes de l'Argentine dans le différend relatif à la souveraineté sur les Iles Malvinas. Notre région continue de penser que le Royaume-Uni devrait accepter de reprendre les négociations afin de parvenir à une solution pacifique et définitive de ce différend dans les meilleurs délais.

Notre communauté renouvelle son soutien au dialogue en cours entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie, dont l'objectif est de mettre fin à un conflit interne qui, depuis plus de 50 ans, entrave le développement politique, social et économique de cette nation sœur. Nous espérons que cette initiative aboutira à un accord allant dans l'intérêt du peuple colombien.

Nous tenons à souligner le caractère latino-américain et caribéen de Porto Rico et, compte tenu des résolutions sur Porto Rico adoptées par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, à insister sur le fait que cette question revêt un intérêt particulier pour la CELAC.

Nous renouvelons notre condamnation absolue du terrorisme et réaffirmons notre engagement à le combattre sous toutes ses formes et manifestations, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Toutefois, nous rejetons catégoriquement les évaluations, listes et certifications unilatérales et illégitimes de la part de certains pays développés, qui portent atteinte aux pays de notre région, notamment celles qui font référence au terrorisme, au trafic de drogues, au trafic humain et à d'autres phénomènes analogues.

Ces dernières années, alors que la situation en Syrie se détériorait, la CELAC a réaffirmé son attachement à la paix et son respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et dans le droit international, y compris le droit humanitaire international. Elle a exigé que soient réunies les conditions nécessaires pour progresser vers une solution politique négociée du conflit syrien, qui a coûté la vie à des milliers de personnes innocentes.

De même, la CELAC œuvre à l'élaboration de concepts et de mécanismes autonomes de coopération et exhorte la communauté internationale à poursuivre sa contribution à la reconstruction et au développement durable de notre pays voisin Haïti, conformément aux priorités fondamentales et aux besoins définis par le Gouvernement haïtien, dans le plein respect de son autorité et de sa souveraineté ainsi que des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays.

Nous avons défendu la souveraineté de la région, en particulier sur nos ressources naturelles, et nous avons exprimé notre solidarité avec les États membres de la CELAC face aux actes nuisibles qui bafouent le droit international, tels que les événements du 2 juillet dernier, qui ont menacé la dignité et les droits du Président de l'État plurinational de Bolivie, M. Evo Morales Ayma, alors qu'il retournait à La Paz après s'être rendu dans plusieurs pays européens.

S'inspirant des différents processus qui ont façonné l'identité latino-américaine et caribéenne, la Communauté a également marqué son intention de devenir un espace où soit sauvegardé le droit de vivre, de prospérer et de cœxister de toutes les cultures, races et groupes ethniques de la région, ainsi que la nature multiculturelle de nos peuples et le caractère plurinational de certains de nos pays, notamment au sein des communautés autochtones qui promeuvent et recréent leur mémoire historique, leur savoir ancestral et leur expérience.

Sept mois après sa disparition, la CELAC tient aujourd'hui à rendre un hommage bien mérité à l'un de ses membres fondateurs, le Président Hugo Chávez Frias, pour l'acuité et la maîtrise avec lesquelles il a présidé le sommet fondateur de la communauté. La CELAC salue également l'intronisation du Pape François en tant que premier souverain pontife de l'Église catholique issu de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

L'espionnage mondial à l'encontre les pays membres de la CELAC constitue une violation des droits de l'homme, du droit à la vie privée, du droit des citoyens à être informés, des principes de la souveraineté de l'État et du droit international. Cette pratique est une source de vive préoccupation, aussi nous avons pris dûment note des déclarations faites dans différentes instances par des chefs d'État et de gouvernement et d'autres dirigeants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont condamné et rejeté le recours à de tels agissements.

Les États membres de la CELAC s'enorgueillissent du travail commun qu'ils ont entrepris pour renforcer leur souveraineté régionale et faire en sorte que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes puisse occuper la place qui lui revient de droit sur le plan mondial et ne plus être la région du monde la plus inégalitaire. Dans cet esprit, nous avons décidé d'offrir aux pays les plus vulnérables de la région notre coopération et notre solidarité et d'appeler l'attention sur les vulnérabilités spécifiques des pays de la Communauté des Caraïbes, compte tenu de leur statut de petits États insulaires en développement qui limite leurs efforts vers un développement durable, notamment sur l'impact significatif des catastrophes naturelles et les conséquences négatives des changements climatiques.

En ce qui concerne la réforme indispensable du système international, nous avons renouvelé l'attachement de nos pays au multilatéralisme, à une réforme d'ensemble du système des Nations Unies et à la démocratisation des instances internationales décisionnelles, en particulier du Conseil de sécurité. Nous agirons de la sorte pour les questions d'égale importance, telles que le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, thème du débat général et auquel les pays membres de la CELAC accordent beaucoup d'importance.

Les membres de la CELAC savent qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans développement ni sans une lutte contre la pauvreté, la faim et les inégalités. Nous sommes conscients des défis que la crise économique et financière actuelle constitue pour l'avenir de notre région et nos aspirations légitimes à l'inclusion sociale, à une croissance équitable grâce au développement durable et

à l'intégration. Par conséquent, nous tenons à souligner combien il importe que le programme de développement pour l'après-2015 soit assorti d'objectifs volontaires, universels, clairs et quantifiables qui puissent s'adapter aux réalités nationales, en vue d'éliminer la pauvreté et promouvoir le développement durable. Ce nouveau cadre doit être global, transparent, conformément aux engagements pris par les pays en développés vis-à-vis de l'aide publique au développement. Il doit encourager la coopération Sud-Sud et triangulaire sur les questions intersectorielles, avec la participation de toutes les couches de la société.

S'agissant de la question des changements climatiques, nous saluons l'adoption officielle de la deuxième phase des engagements contractés dans le cadre du Protocole de Kyoto, en dépit de l'absence de volonté politique de la part d'un certain nombre de nations développées qui ont opposé leur veto à des accords prévoyant des ressources financières nouvelles, supplémentaires et prévisibles et des mécanismes pour un transfert efficace de technologies vers les pays en développement. Nous continuerons d'œuvrer de concert pour vaincre ce fléau qui touche aujourd'hui l'humanité tout entière.

Bien des difficultés demeurent, mais l'essentiel c'est que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes parviennent à la conclusion que l'heure est venue pour la région, comme le disait José Martí, de marcher en rangs serrés, comme le filon d'argent dans les profondeurs des Andes. C'est la raison pour laquelle nous avons créé la CELAC.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ramtane Lamamra, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique d'Algérie.

M. Lamamra (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais, dès l'abord, exprimer mes chaleureuses félicitations à M. John Abe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, et rendre hommage à son prédécesseur, M. Vuk Jeremíć, pour son excellent travail. Je tiens également à saluer notre éminent Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le rehaussement continu du rôle et du statut des Nations Unies sous sa direction.

Le programme de développement pour l'après-2015, thème central du débat général mais aussi de la présente session, vient opportunément rappeler le rôle des Nations Unies, qui est de propager la paix et la prospérité partout dans le monde au profit de l'humanité tout entière. En effet, nous avons plus que jamais besoin du message visionnaire des Nations Unies pour faire face aux maux dont souffre l'humanité. Les défis croissants découlant de notre interdépendance accrue sont exacerbés par une crise multidimensionnelle qui porte gravement atteinte à nos économies et à la gouvernance et qui a des répercussions économique et humanitaires désastreuses. L'unique réponse qui vaille aux bouleversements et incertitudes qui caractérisent notre époque réside dans une quête déterminée de paix, de justice et de solidarité pour bâtir, dans la confiance, l'avenir meilleur que nous devons léguer aux générations futures.

L'examen du programme de développement pour l'après-2015 relance avec gravité le débat sur la problématique du développement, particulièrement en termes d'élimination de la pauvreté, un phénomène qui continue à affecter la dignité et à menacer la vie de millions d'êtres humains. La communauté internationale doit se préoccuper de l'absence de progrès significatifs dans son combat contre la misère.

Vaincre la pauvreté est une œuvre de longue haleine nécessitant des politiques publiques appropriées, couplées à une coopération internationale efficace, avec des flux d'investissements productifs conséquents, ainsi qu'une plus grande complémentarité entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods en vue de synergies dans le contexte du triptyque paix-sécurité-développement. Dès lors, les nouveaux objectifs pour 2030 doivent s'inscrire dans une approche globale intégrant l'atténuation des disparités entre les régions, l'amélioration de l'équilibre entre le développement urbain et rural, le renforcement des capacités des pauvres, la bonne gestion et la lutte contre la corruption ainsi que la préservation de l'environnement. I1 s'agit de réaliser un accord global et ambitieux pour la promotion du développement durable, qui renferme des engagements concrets découlant du principe de la responsabilité commune mais différenciée, notamment pour la mobilisation des financements requis pour le renforcement des capacités, le transfert du savoir-faire et de la technologie.

Au titre du plan quinquennal 2010-2014, l'Algérie met en œuvre une stratégie de développement humain à travers des politiques ambitieuses de promotion de la justice sociale et d'aménagement équilibré du territoire, dans le cadre d'une gestion rigoureuse des ressources, où les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'habitat et des infrastructures continuent d'être prioritaires, soutenus par l'investissement dans la croissance économique.

Ces efforts sont soutenus naturellement sur le plan international par une aide multiforme apportée aux pays touchés par des crises et des catastrophes naturelles et par l'effacement intégral de la dette des pays les plus pauvres en Afrique et dans d'autres régions du monde.

Dans le même temps, l'Algérie projette son propre développement dans la cohérence historique du grand projet unitaire maghrébin que les peuples de la région appellent de leurs vœux. Cette démarche d'ensemble procède du programme du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, qui vise à mettre toutes les Algériennes et tous les Algériens à l'abri de la peur et à l'abri du besoin.

La célébration du 50ème anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine-Union africaine, sur le thème de la « Renaissance africaine », constitue un temps fort dans la remontée de notre continent sur la scène de l'histoire, nous donnant ainsi l'espoir, l'ambition et les promesses de solutions africaines aux problèmes de l'Afrique, avec le concours du reste de la communauté internationale. L'Algérie est partie prenante à ce destin commun des peuples africains. Elle se félicite des avancées vers le redressement et le développement économiques du continent et des taux de croissance appréciables qui y sont enregistrés. Elle se félicite également des progrès constants de l'Afrique en matière de prévention et de règlement des conflits.

Elle se félicite aussi des acquis dans le domaine de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste. L'Algérie se réjouit tout particulièrement de la libération des régions du nord du Mali de l'emprise des groupes terroristes et criminels ainsi que de la restauration de l'ordre constitutionnel dans le pays avec le franc succès de l'élection présidentielle.

L'Algérie qui continue d'être la cible du terrorisme international, comme l'a rappelé l'attaque terroriste majeure menée contre le complexe gazier de Tiguentourine au début de cette année, apporte une contribution effective à la conjugaison des efforts en faveur de la promotion de la sécurité collective dans l'espace sahélo-saharien ainsi que dans le reste de l'Afrique et au-delà. Qu'il s'agisse de la Somalie, du Darfour, des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, de la région des Grands Lacs, de la République centrafricaine ou des efforts déployés en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel dans plusieurs pays frères, l'Algérie mêle harmonieusement sa voix et son action à celles de l'Union Africaine.

L'Algérie, qui est résolument attachée au droit des peuples à l'autodétermination, soutient l'intensification des efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Christopher Ross, en vue d'amener les deux parties au conflit, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, à lever, par la négociation, tous les obstacles pour permettre au peuple du Sahara occidental de déterminer librement son avenir.

L'Algérie est naturellement solidaire des peuples arabes, qui vivent des transitions difficiles et font face à nombre de défis dans une étape de transformation démocratique et socio-économique particulièrement délicate. Elle encourage la promotion de solutions politiques aux crises de gouvernance ainsi que la gestion consensuelle des périodes de transition. D'évidence, les solutions militaires ne sont ni possibles ni souhaitables dans ces contextes de polarisation des sociétés et d'exacerbation des particularismes et de dissensions.

L'Algérie réaffirme son rejet de la menace ou de l'emploi d'armes de destruction massive. À cet égard, elle condamne catégoriquement l'usage d'armes chimiques dans le conflit syrien, quels qu'en soient les auteurs et quelles qu'en soient les circonstances. En saluant l'initiative de la Russie et l'accord russo-américain ainsi que l'adhésion syrienne à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, l'Algérie appelle à une dynamique politique devant mener à la tenue de la conférence de Genève II et à la réalisation d'une solution politique entre les parties syriennes. Elle réitère ses encouragements et son soutien à M. Lakhdar Brahimi dans la conduite de ses efforts de paix.

Dans ce Moyen-Orient livré aux incertitudes et aux crises, le règlement juste de la question de la Palestine reste au cœur de toute œuvre sérieuse de stabilisation. En saluant les efforts des États-Unis, qui ont débouché sur la reprise des négociations, l'Algérie forme le vœu que la communauté internationale puisse redoubler d'exigence en faveur de la création rapide d'un État palestinien reconnu dans ses frontières de juin 1967, avec Al Qods comme capitale.

Le renforcement de la légitimité de l'ONU et le raffermissement de sonrôle commandent que saréforme ne soit pas indûment retardée. Il s'agit de consacrer la centralité participative de l'Assemblée générale. Il s'agit également d'accroître les fonctions économiques, sociales, humanitaires et environnementales des programmes, structures et institutions des Nations Unies. Il s'agit enfin de s'accorder sur une réforme démocratique du Conseil de sécurité, couvrant aussi bien ses méthodes de

fonctionnement que sa composition, dans le sens d'une représentation équitable, en tenant particulièrement compte du Consensus africain d'Ezulwini.

L'ONU doit pouvoir être davantage entendue lorsqu'elle exprime, dans le cadre démocratique de l'Assemblée générale, des positions fortes reflétant la conscience universelle. Qu'il s'agisse du renforcement des assises du droit humanitaire international et de protection des civils ou de situations spécifiques telle que la nécessaire levée du blocus économique imposé depuis des décennies à Cuba, ainsi que celui imposé dans la bande de Gaza, la volonté, sans cesse réitérée ici, de la communauté internationale doit pouvoir prévaloir.

L'Algérie œuvre au sein des organisations et des groupes auxquels elle appartient et avec ses autres partenaires à l'élimination des nombreux obstacles qui contrarient l'édification de relations internationales pacifiques, équilibrées et justes. Elle cultive les vertus du dialogue et fonde de grands espoirs dans l'Alliance des civilisations et le respect mutuel entre religions. L'Algérie est attachée au plus haut point au patrimoine de valeurs partagées par toute l'humanité, à commencer par la sacralité, la valeur et la dignité de la personne humaine, la promotion et la protection de tous les droits de l'homme. C'est cet engagement qui motive la candidature de l'Algérie pour un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2014-2016. En ce vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, l'Algérie, mue par un sens élevé des responsabilités, entend s'investir dans l'amélioration de l'efficacité du Conseil, la consolidation du caractère universel et interdépendant des droits de l'homme, la mobilisation de la communauté internationale dans ce sacerdoce collectif.

Membre du Conseil, l'Algérie partagera son expérience en matière de droits de l'homme et des peuples, s'emploiera à améliorer ses propres performances, y compris en qui concerne l'adaptation et l'harmonisation de la législation nationale avec les traités internationaux pertinents ainsi qu'à travers une participation accrue de tous les segments de la société dont les femmes, qui représentent 31 % des députés à l'Assemblée populaire nationale élus l'an dernier. Ce sont tous ces facteurs qui valorisent d'ores et déjà la candidature de l'Algérie au Conseil des droits de l'homme le soutien de la Ligue des États arabes, de l'Organisation pour la coopération islamique et de l'Union Africaine.

Il y a près de quarante ans, en 1974, le Président Abdelaziz Bouteflika, alors Ministre des affaires étrangères de l'Algérie et Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, faisait ici l'Histoire en mettant fin à l'usurpation de la représentation du peuple sud-africain par le régime d'apartheid, et en accueillant dans cette enceinte, pour la première fois, l'Organisation de libération de la Palestine, ouvrant ainsi deux immenses chantiers de la paix. Depuis lors, les progrès prodigieux de la science et de la technologie, qui ont accru le pouvoir de l'esprit humain sur la nature, et la mutation de la trame même de la communauté internationale n'ont fait que démultiplier les attentes de nos peuples dont l'Organisation des Nations Unies demeurent le meilleur refuge.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Samura M.W. Kamara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Sierra Leone.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'adresse à l'Assemblée les sincères salutations et les meilleurs vœux de S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone. Le Président Koroma regrette de ne pouvoir participer au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il m'a cependant chargé, en tant que Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, de transmettre à l'Assemblée le message de bonne volonté qui suit :

> « J'adresse mes chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Ashe pour son élection à la tête de l'Assemblée pour la présente session et tiens à l'assurer du plein appui et de la coopération de mon pays au cours de son mandat. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer également la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, M. Vuk Jeremić, de la Serbie, qui a dirigé avec sagesse les travaux de l'Assemblée générale lors de la précédente session. Je lui souhaite plein succès dans sa tâche future. Je tiens aussi à exprimer ma sincère reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour la manière fructueuse et constructive dont il dirige l'Organisation. La Sierra Leone continuera d'appuyer la mise en œuvre graduelle de son Programme d'action quinquennal.
>
> Ces deux dernières décennies, la paix mondiale, la sécurité et l'environnement économique ont été profondément transformés, au point que ni les problèmes ni leurs solutions ne sont simples. La situation internationale en matière de sécurité est de plus en plus complexe. Des foyers

de tension régionaux s'embrasent et de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique et en Asie, continuent de connaître des turbulences. La question du trafic d'êtres humains et d'autres questions non traditionnelles de sécurité telles que le changement climatique, la sûreté nucléaire, l'énergie, la sécurité alimentaire et maritime et le financement du développement se font plus complexes.

Le recours aux armes chimiques dans un conflit fait peser une nouvelle menace sur la sécurité mondiale. Il est dès lors nécessaire d'accroître l'engagement multilatéral et collectif ainsi que les réponses à ces défis complexes.

Comme nous le savons tous, nous sommes à deux ans de la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Tout en évaluant ce qui a été réalisé et les défis qu'il nous faut encore relever, nous devons, conformément aux principes énoncés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », mettre en œuvre les objectifs de développement pour l'après-2015, dans lesquels seront définis les besoins et les problèmes spécifiques de chaque État Membre. Il est évident que l'incapacité à saisir ces besoins et engagements spécifiques nuirait à la crédibilité du programme de développement pour l'après-2015.

Nous notons également les progrès importants accomplis dans de nombreux domaines, tels que la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale, l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire pour tous les enfants, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, l'amélioration de l'accès au traitement VIH, la réduction des taudis urbains, pour n'en citer que quelques-uns. Cependant, les progrès n'ont pas été partout les mêmes, car les inégalités entre populations sont en augmentation, notamment en Asie du Sud et en Afrique sub-saharienne, où l'insécurité alimentaire et la malnutrition existent toujours. Si l'accès à la santé et à l'éducation peut être amélioré pour nous, la qualité de ces services dans de nombreuses régions laisse encore beaucoup à désirer.

C'est pourquoi le thème de la présente session, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », est opportun et approprié, alors que nous en sommes à la phase d'élaboration d'un nouveau cadre de développement et de formulation des objectifs universels et des responsabilités qui en résultent sur les plans économique, social et environnemental. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait s'attaquer prioritairement aux causes et conséquences des conflits, de la violence et des catastrophes. Ces questions universelles préoccupent beaucoup la communauté internationale. Résoudre et prévenir les conflits et la violence, créer des emplois, encourager davantage l'investissement étranger direct, accroître les ressources humaines et financières, assurer l'égalité des sexes et promouvoir les droits de l'homme et la primauté du droit ne sont pas seulement fondamentaux pour le progrès humain, ils font partie intégrante du développement durable.

La Sierra Leone se félicite de l'adoption, en début d'année, du Traité sur le commerce des armes (A/67/234 B). Il s'agit là d'une étape majeure et historique dans nos efforts collectifs pour parvenir à un monde plus sûr. Nous espérons donc qu'il sera désormais possible de réglementer et de diminuer le transfert illégal d'armes classiques vers des mains hostiles, source importante d'escalade des conflits dans le monde en développement, notamment en Afrique.

À cet égard, nous demeurons déterminés à appuyer les instruments internationaux visant à instaurer la paix et la sécurité dans le monde ainsi qu'un ordre économique qui profite au riche comme au pauvre, au faible comme au fort, aux nations grandes et petites.

Ces dernières années, en dépit de sa reconstruction après un conflit, la contribution de la Sierra Leone aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies témoigne de son indéfectible attachement aux buts et principes d'une paix et d'une stabilité à l'échelle mondiale. Nous sommes favorables à une plus grande participation de notre pays au maintien de la paix afin d'assurer le succès des opérations de maintien de la paix. À cette fin, nous continuerons de prendre une part active à toutes les nouvelles initiatives visant à réformer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous nous félicitons du fait que la famille des Nations Unies et d'autres partenaires du développement continuent de nous fournir des ressources humaines et un appui financier, ce qui a notamment permis que des élections à la fois présidentielle, parlementaires et locales aient pu se tenir, le 17 novembre 2012, en Sierra Leone, dans la même journée et ce, pour la toute première fois. Il n'est pas surprenant que ces élections, largement considérées comme un jalon important pour nous, qui traduit notre intention d'entamer une phase plus active de consolidation de la paix, aient été généralement considérées par la communauté internationale comme des élections pacifiques, libres, justes et transparentes. La tenue réussie de ces élections démontre sans conteste la qualité du processus démocratique mis en œuvre par la Sierra Leone, une expérience que nous souhaitons partager avec d'autres pays de la sous-région et au-delà.

Aujourd'hui, la Sierra Leone se trouve au seuil d'une transformation de son engagement à l'égard de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que de son développement socioéconomique. Avec le soutien de la Commission et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'autres partenaires au développement internationaux et locaux, la Sierra Leone continue de faire de grands progrès dans les domaines de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la lutte contre la corruption et la criminalité transnationale organisée. À ce propos, plusieurs traités internationaux ont été ratifiés et des législations nationales promulguées afin de relever ces défis, qui ont la capacité de miner les efforts entrepris en faveur de l'instauration de la paix et de la consolidation de la paix.

La vision de la Sierra Leone s'agissant d'un développement socioéconomique global s'inscrit dans la stratégie de réduction de la pauvreté mise en place par mon Gouvernement et qui s'articule autour du «Programme pour le changement » que nous avons mis en œuvre pendant mon premier mandat, avec des réalisations encourageantes et quelques défis à relever. Au cours de mon deuxième et actuel mandat, il nous faut bâtir sur nos acquis avec une détermination renouvelée. Notre engagement sans faille d'améliorer le niveau de vie de notre peuple et de rehausser le statut de pays à faible revenu nous permet de répondre à ces défis au travers d'un nouveau programme de développement, le « Programme pour la prospérité », lancé en juillet dernier. Telle est la feuille de route de la Sierra Leone pour le programme de développement de l'après-2015. Elle vise à bâtir un avenir durable pour tous les Sierra-léonais, fondé sur une gestion macroéconomique et une politique fiscale saines pour une société disposant d'institutions fortes pour faciliter la bonne gouvernance, l'autonomisation sociale, économique et politique des femmes et des jeunes, l'aide sociale nécessaire pour les personnes défavorisées, une transparence et une responsabilisation accrues, la justice pour tous.

Face à cet immense défi, la Sierra Leone se félicite du solide partenariat qui existe avec les différentes institutions des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux du développement en faveur de la réalisation d'une transition bien planifiée et progressive vers une phase plus active de consolidation de la paix et de l'accroissement de l'appui apporté aux priorités politiques et économiques de la Sierra Leone, comme il est souligné dans notre « Programme pour la prospérité ». La Sierra Leone, nation disposant de bonnes compétences comme pays sortant d'un conflit, mérite de continuer à bénéficier d'un appui international.

La Sierra Leone continue de préserver un héritage national fondé sur la tolérance interreligieuse et la cœxistence pacifique ainsi que sur les principes de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À cet égard, nous demeurons attachés à nos obligations de faire rapport aux organes internationaux conventionnels. Conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les personnes handicapées de 2011, nous avons mis en place la Commission nationale pour les personnes handicapées. Le premier et actuel Président et Commissaire en chef de cette commission souffre d'une anomalie visuelle. Nous avons promulgué également la Loi sur les délits sexuels de 2012 pour traiter la question spécifique de la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles. La Sierra Leone continuera de collaborer avec l'ONU et d'autres partenaires concernés à la promotion de la promulgation de la Loi sur l'égalité des sexes,

afin d'accroître la participation des femmes au processus de prise de décision.

Nous nous félicitons de l'appui des Nations Unies et des partenaires internationaux aux travaux de la Cour spéciale de Sierra Leone, laquelle a pu ainsi contribuer de manière significative à la promotion de la primauté du droit aux niveaux national et international. Avec notre soutien continu, la Cour spéciale devrait achever son mandat d'ici à la fin de cette année.

Nous notons avec satisfaction l'entrée en vigueur, en mai 2013, du Protocole facultatif à la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels. La Sierra Leone s'engage à continuer d'appuyer les travaux du Conseil des droits de l'homme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme alors que nous nous efforçons de sauvegarder les règles universellement acceptées en matière de droits de l'homme et de gouvernance démocratique.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes aussi engagés dans un processus de révision de la Constitution afin d'aborder les grandes questions socioéconomiques et politiques. Une commission de révision de la Constitution a été mise en place, qui est composée de membres représentatifs de l'ensemble du spectre social et politique du pays : partis politiques, société civile, femmes, jeunes, handicapés et même diaspora. Le processus sera ouvert et fondé sur une analyse critique dans le cadre d'un grand débat national, dans le but de renforcer les institutions démocratiques et de promouvoir l'unité nationale. Nous comptons que la commission déposera un projet de révision d'ici deux ans.

En tant que coordonnateur du comité des 10 chefs d'État de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, je voudrais une fois encore souligner la nécessité d'une réforme urgente du Conseil. Il faut que le rôle de l'Organisation des Nations Unies soit renforcé, non affaibli. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une représentation géographique équitable, assortie de tous les privilèges attenant à la qualité de membre du Conseil de sécurité. L'Afrique continuera de ce fait de collaborer étroitement avec les parties prenantes et les États Membres concernés, particulièrement les autres membres non permanents du Conseil, pour réformer rapidement et de façon décisive cet organe. Je voudrais par conséquent réaffirmer que la participation de l'Afrique aux négociations intergouvernementales en cours plonge ses racines dans notre attachement indéfectible à la position africaine commune énoncée dans la Déclaration d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte sur la réforme des Nations Unies.

En conclusion, les objectifs du Millénaire pour le développement restent un programme aux ambitions très nobles dans l'histoire de nos efforts collectifs en faveur du développement socioéconomique, bien que sa pleine mise en œuvre ait été contrariée par de multiples facteurs. L'année 2015 est une année décisive pour les Nations Unies, dont elle marque le soixante-dixième anniversaire. Ele marque aussi l'échéance fixée pour la réalisation des OMD et le dixième anniversaire de la tenue du Sommet mondial de 2005. Nous sommes censés nous entendre sur un cadre de développement pour l'après-2015 et il est donc impératif que nous suivions une démarche pragmatique dans un engagement et avec une vigueur renouvelés, afin d'assurer à nos peuples un avenir plein de justice, de paix et de sécurité, dans lequel ils puissent jouir d'une gouvernance responsable et démocratique, de la répartition transparente et équitable des richesses, d'un environnement sain et durable et de services de santé et d'éducation pour tous. Tous ces éléments sont nécessaires pour préparer le terrain à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Je voudrais me joindre à la famille des Nations Unies pour exprimer nos condoléances et notre solidarité aux peuples du Kenya, du Pakistan et du Nigéria suite à la perte irréparable de vies précieuses lors des récentes attaques terroristes. Nous sommes de tout cœur en pensée et en prière avec les familles des disparus. »

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale de la République du Burundi, S. E. M. Laurent Kavakure.

M. Kavakure (République du Burundi) : En ce moment privilégié où j'ai l'honneur de m'adresser aux différentes délégations venues des quatre coins du monde pour participer aux assises de la soixante-huitième

session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, je voudrais d'emblée, au nom de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, et au nom de ma délégation, exprimer toutes nos félicitations au Président, M. John Ashe, pour sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale de notre Organisation à sa soixante-huitième session.

À M. Vuk Jeremić, son distingué prédécesseur, nous tenons à dire combien son action en qualité de Président de l'Assemblée à sa soixante-septième session a été positivement appréciée dans mon pays en saisissant cette occasion pour le féliciter sincèrement d'avoir présidé avec brio la soixante-septième session de l'Assemblée de notre Organisation.

Grand est également notre plaisir de féliciter S. E. M. Ban Ki-Moon pour les excellentes performances réalisées dans un contexte sociopolitique et économique international difficile, et particulièrement agité par endroits. Nos vœux les meilleurs et notre soutien constant l'accompagneront tout au long de son second mandat, pour qu'il poursuive avec le même élan l'œuvre entamée dans tous les domaines prioritaires du programme des Nations Unies et, en particulier, celui des objectifs du Millénaire pour le développement, thème central de la présente session. C'est donc pour nous une heureuse occasion de prendre la parole pour nous adresser à cette auguste Assemblée des Nations Unies afin de parler de la situation dans notre pays, d'une part, mais aussi pour évoquer, d'autre part, quelques sujets de l'heure qui préoccupent la communauté internationale.

S'agissant de mon pays, notre intervention sera axée sur la situation politico-économique ainsi que sur les avancées marquées par le Burundi par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement, pour lesquels nous sommes appelés à planter de nouveaux jalons.

Sur le plan politique, nous nous préparons à tenir en 2015 des élections générales. Comme nous l'avons toujours dit lors de nos précédents scrutins, nous promettons au peuple burundais et à la communauté internationale la tenue d'élections transparentes, libres et apaisées.

Le Burundi s'apprête à se doter bientôt d'une commission vérité et réconciliation, telle que prévue par l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha, pour faire la lumière sur des violations massives des droits de l'homme commises depuis son indépendance, et ce, afin de créer une société plus stable et plus démocratique.

Sur le plan socio-économique, le Burundi a adopté en décembre 2012 l'un des instruments d'orientation stratégique appelé « Vision Burundi 2025 » qui indique ce que sera le Burundi en 2025, et dont les piliers visent à : promouvoir un leadership fort à tous les niveaux de l'appareil de l'État; fournir une qualité de vie à la population et pouvoir compter sur une population éduquée et jouissant d'une bonne santé; promouvoir une croissance économique accélérée et à deux chiffres; tirer profit de l'intégration régionale pour accroître et diversifier l'économie burundaise; mettre en place une politique démographique agressive afin de limiter le taux de croissance démographique à 2 % à l'horizon 2025 et rétablir progressivement la cohésion sociale en remettant à l'honneur les valeurs culturelles fondamentales qui ont toujours caractérisé la société burundaise; mettre en place une politique de villagisation et d'urbanisation permettant d'accroître sensiblement le taux d'urbanisation, à hauteur de 40 %; créer des synergies entre les différents acteurs au développement et promouvoir un cadre propice au dialogue et à la concertation dans le processus de planification du développement et de mise en œuvre de la « Vision Burundi 2025 ».

Dans ce même ordre d'idées, le Burundi a adopté un deuxième instrument d'orientation stratégique dénommé « Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté 2012-2016 », lancé en février 2012 et dont les objectifs sont la consolidation de la paix, la sécurité et l'état de droit, la maîtrise de la croissance démographique, l'augmentation de la production et de la commercialisation agricole, une meilleure efficacité des dépenses publiques, un secteur privé dynamique et performant, une augmentation suffisante de la production énergétique et le renforcement des capacités de pilotage du développement.

Comme le thème central des présentes assises est relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement et au développement au-delà de 2015, il sied que ma délégation dresse le bilan des réalisations du Burundi dans le domaine socioéconomique. Comme le savent les membres de l'Assemblée, les objectifs du Millénaire pour le développement sont la promesse que nous avons faite aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Ils ont réussi à mettre l'être humain au cœur du programme de développement. Je vais maintenant présenter à l'Assemblée l'état de réalisation des OMD dans mon pays, OMD par OMD.

Par rapport à l'OMD 1, relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté, les performances observées depuis 2006 sont relativement bonnes. Ainsi, bien qu'il soit donné de constater de manière globale que l'incidence de la pauvreté ait été diminuée progressivement jusqu'à 67 % en 2006 contre 81 % en 1998, il est peu probable que le Burundi puisse atteindre ledit objectif.

S'agissant de l'objectif 2, qui consiste à assurer une éducation primaire pour tous, beaucoup d'améliorations ont été notées sur le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire au Burundi, qui est passé de 52 % en 1990 à 96 % en 2010. Ces performances sont le fait de mesures politiques, notamment la mesure présidentielle prise en 2005 relative à la gratuité des frais de scolarité et le retour à la paix, qui ont permis même aux enfants ayant dépassé l'âge scolaire d'être inscrits à l'école. Il est donc possible que l'OMD 2 soit atteint en 2015.

Concernant l'objectif 3, qui a trait à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, l'on a observé que l'équité entre les filles et les garçons est pratiquement atteinte dans l'enseignement primaire, mais que les disparités se sont en revanche accentuées dans l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement supérieur, le rapport filles/garçons s'est amélioré. Au niveau des institutions de l'État, on a observé une croissance du nombre de femmes au Parlement national, avec 43 % à l'Assemblée nationale et 50 % au Sénat. Ces chiffres dépassent largement les prescriptions de la Constitution burundaise de 2005, qui fixe le quota de 30 % en faveur des femmes dans les institutions politiques.

L'objectif 4 est relatif à la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans. Celle-ci a diminué de 35 %, passant de 88 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 57 pour 1000 en 2010. Malgré ces avancées, l'on est encore loin des 13,5 % attendus comme taux moyen annuel de réduction pour atteindre l'objectif de réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Cette relative amélioration est due à une fréquentation plus accrue des structures de soins de santé consécutive aux mesures de gratuité en vigueur pour les enfants de moins de 5 ans.

Quant à l'objectif 5, relatif à l'amélioration de la santé maternelle, dont la cible est de réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle d'ici 2015, le ratio de mortalité connaît une tendance décroissante depuis 1990. Il a diminué à un rythme de 30 décès maternels sur 100 000 naissances vivantes par an, soit une réduction de 54,5 % entre 1990 et 2010.

Sur le sixième objectif, à savoir combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, une enquête menée en 2010 montre que la séroprévalence est estimée à 1,4 % dans la population de 15 à 49 ans, et que chez les femmes de 15 à 24 ans, elle est de 0,8 % alors qu'elle était de 3,5 % en 2007. L'on observe cependant une tendance à la diminution de la séroprévalence chez les femmes de 15 à 24 ans selon les données de surveillance sentinelle. En ce qui concerne l'état d'orphelins lié à la séroprévalence du sida, les données disponibles montrent que le nombre de décès est passé de plus de 12 000 cas par an en 2004 à moins de 6 000 cas par an en 2011, soit une diminution de plus de 50 %.

Au niveau de l'objectif 7, qui vise à assurer un environnement durable au Burundi, le pourcentage est passé de 70 % à 72,5 % en 20 ans. Les données montrent par contre que la proportion de la population utilisant un meilleur système d'assainissement est restée stagnante, se situant autour de 46 % entre 1990 et 2010.

S'agissant de l'objectif 8, qui concerne la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, le Burundi essaie, autant que faire se peut, de mobiliser des ressources internes et des apports extérieurs, dont le financement est estimé à 75 milliards de dollars par an, pour la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Pour ce qui concerne le positionnement du Burundi par rapport au programme pour l'après-2015, il se dégage des consultations nationales de tous les segments de la population que le programme de développement pour l'après-2015 devrait être articulé autour des domaines ci-après : la gouvernance, les inégalités, les conflits et la fragilité; la croissance économique et l'emploi; l'énergie, l'eau et la durabilité de l'environnement; l'accès aux services sociaux de base; et la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne le Cadre stratégique de consolidation de la paix, des progrès substantiels ont été enregistrés et une troisième phase de ce programme est en cours d'élaboration par le Gouvernement, conjointement avec le Bureau des Nations Unies au Burundi et le bureau qui en a la charge ici à New York. Au regard des progrès notables déjà enregistrés depuis que notre pays est inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, le Burundi estime qu'il est temps qu'il soit progressivement retiré de l'ordre du jour de la Commission afin de laisser la

place aux autres pays qui en ont le plus besoin en ce moment.

Dans le même ordre d'idées, mon gouvernement émet le souhait de voir le Bureau des Nations Unies se transformer en février 2014 en équipe de pays des Nations Unies au Burundi. Ainsi, le Burundi travaillera en étroite collaboration avec cette équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires pour relever les défis socioéconomiques auxquels il fait encore face en ce moment.

Après ce tableau synoptique des réalisations du Gouvernement, le moment est donc venu de parler de son rôle aux niveaux régional et international. Pour ce qui est de son rôle au niveau international, le Burundi a été l'un des deux premiers pays à avoir pris courageusement la décision de participer à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) déployée depuis 2007. Sous ce rapport, il convient de souligner que le Burundi est fier des étapes de normalisation qu'a connues la Somalie depuis son intervention, mais sollicite auprès de tous les partenaires le renforcement des capacités opérationnelles de l'AMISOM pour parachever sa mission.

Le Burundi participe également à des opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Soudan, et bientôt au Mali et en République centrafricaine. S'agissant du Mali, la récente élection de M. Ibrahim Boubacar Keita à la présidence de ce pays est sans nul doute une étape décisive pour renouer avec les principes démocratiques qu'avait connus ce pays dans le passé, voie appropriée vers la normalisation du pays. Ces élections réussies constituent à notre avis, pour le Mali, une étape importante sur la voie du redressement. Le contingent burundais est fin prêt à être déployé dans ce pays.

Concernant la situation sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo, le Burundi s'associe aux autres pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et aux autres partenaires, telles l'Union africaine et l'ONU, pour ramener la paix dans ce pays. À cet égard, il réaffirme son engagement aux termes du pacte du 15 décembre 2006 et des protocoles y relatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de même que des déclarations et décisions des chefs d'État et de gouvernement des États membres signées à Addis-Abeba et à Kampala. Nous réaffirmons le même engagement au niveau régional, au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février.

S'agissant de la situation précaire qui prévaut en République centrafricaine, le Burundi, en tant que membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale se tient prêt à se joindre aux autres nations pour y déployer un contingent militaire afin de participer au rétablissement de la paix.

Concernant la situation en Égypte, le Burundi souhaite au peuple égyptien une rapide sortie de crise. Nous sommes disposés à apporter une contribution, avec nos partenaires de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, pour que la République arabe d'Égypte et son peuple restaurent les institutions démocratiques.

Pour la Syrie, le Burundi estime que la communauté internationale devrait faire tout son possible pour amener toutes les parties à cesser les hostilités afin de régler pacifiquement leurs différends.

En ce qui concerne le conflit au Moyen-Orient, le Burundi réitère sa position en faveur d'une solution négociée pour deux États vivant côte à côte dans la paix et dans le respect mutuel, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le terrorisme est devenu, sous différentes formes, une source de préoccupation au quotidien. En effet, il n'est pas de semaine qui ne soit marquée par un acte terroriste quelque part dans le monde. Des actes barbares frappent de manière aveugle des innocents qui ont eu le malheur de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Le Gouvernement burundais saisit cette occasion pour condamner avec la plus grande fermeté l'attentat lâche et aveugle dans le centre commercial Westgate de Nairobi. Cet acte ignoble vient non seulement d'endeuiller le Kenya mais aussi toute la communauté internationale au regard de la diversité de la nationalité des victimes. Nous voulons donc ici présenter au peuple frère kényan et à son gouvernement nos condoléances les plus attristées et leur exprimer notre amitié et notre solidarité. Le Burundi renouvelle son plein appui à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par les États Membres de l'ONU en 2006.

S'agissant de la Cour pénale internationale, le Burundi exprime sa totale solidarité envers le peuple kényan, qui vient d'élire démocratiquement ses dirigeants. Mon pays souhaite que la Cour pénale internationale revoie son mode de fonctionnement,

dans l'intérêt des États Membres et de la communauté internationale en général. Le Burundi plaide pour la révision du Statut de Rome à la prochaine assemblée générale des États parties, prévue du 20 au 28 novembre. En attendant, il est important que les processus de paix et de réconciliation sur notre continent ne soient pas davantage fragilisés, au lieu d'être renforcés.

Le Burundi se félicite déjà de l'annonce de la tenue de la réunion ministérielle, par l'Union africaine, en marge de cette soixante-huitième session de l'Assemblée générale, demain, le 27 septembre, et de la convocation d'un sommet des chefs d'États de l'Union africaine, les 11 et 12 octobre à Addis-Abeba, pour prendre des décisions à ce sujet.

En renouvelant l'engagement du Gouvernement burundais en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, et pour la paix et la sécurité mondiales, nous voudrions conclure notre propos en réaffirmant l'attachement du Burundi aux idéaux de la Charte des Nations Unies.

Mon gouvernement émet également le vœu de voir se renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le traitement des questions concernant ou impliquant les pays africains, conformément à la lettre et à l'esprit des textes qui régissent les deux institutions.

Telle est, au nom du Président de la République du Burundi, S. E. M. Pierre Nkurunziza, la substance de la contribution de mon pays au débat général de la soixante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, notre Organisation internationale à tous.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Meade Kuribreña, Ministre des affaires étrangères des États-Unis du Mexique.

M. Meade Kuribreña (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom du Président Enrique Peña Nieto, j'ai l'honneur de prendre la parole devant la plénière de cette Organisation, symbole des valeurs universelles et des meilleures causes de l'humanité. De la part du peuple et du Gouvernement mexicains, je remercie la communauté internationale des généreuses marques de solidarité et d'appui qui nous ont été adressées suite aux conséquences des phénomènes météorologiques qui ont frappé mon pays, et qui sont venues etayer l'action du Gouvernement mexicain, avec la participation fraternelle de la société civile, pour fournir une aide aux populations touchées.

Ces deux dernières semaines, le Mexique a été victime simultanément de deux ouragans sans précédent, Ingrid et Manuel, dont un a frappé la côte pacifique et l'autre la côte atlantique. Au fil des décennies, le Mexique a beaucoup œuvré pour renforcer ses capacités en vue de prévenir les catastrophes naturelles et d'y faire face. Néanmoins, la vulnérabilité croissante que nous connaissons dans le monde souligne qu'il est nécessaire et urgent d'agir. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de convoquer un sommet, en septembre 2014, sur la lutte contre les effets des changements climatiques. Le Mexique y participera avec enthousiasme et continuera de contribuer à la mise en œuvre des accords conclus à Cancún en 2010.

Je m'associe à la condamnation unanime par la communauté internationale des attaques inqualifiables perpétrées contre des civils à Nairobi. Le Mexique exprime toute sa solidarité au Gouvernement et au peuple kényans et présente ses condoléances aux familles des victimes. Ces faits regrettables sont un affront à la paix et montrent clairement que nous devons rester vigilants dans la lutte contre le terrorisme. Nous adressons également nos condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais suite au séisme qui a récemment frappé ce pays.

Mon pays a foi dans le multilatéralisme et réaffirme son attachement indéfectible à l'ONU. Nous appuyons les initiatives diplomatiques visant à trouver une solution politique et pacifique à la crise en Syrie, en particulier l'accord sur l'élimination des armes chimiques dans ce pays, conclu entre les États-Unis et la Russie.

Les événements survenus le 21 août à Damas sont inacceptables. Le démantèlement et la destruction des arsenaux syriens, sous l'autorité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Conseil de sécurité, doit se faire immédiatement et sans condition. Il ne saurait tolérer les tactiques dilatoires ni le chantage. Le Mexique est favorable à la convocation sans délai de la conférence internationale sur la Syrie « Genève II », dans le but d'instaurer une paix durable dans ce pays.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui exigent que le Conseil de sécurité soit véritablement représentatif de la communauté internationale, en abolissant les privilèges de certains; qu'il soit transparent et rende des comptes; et qu'il reconnaisse qu'il ne peut y avoir de droit de veto face à des situations de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Le Mexique estime que le désarmement doit demeurer l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation. Dans le droit fil des contributions que mon pays a déjà apportées à la cause du désarmement, nous organiserons en février 2014 à Nayarit, sur la côte pacifique du Mexique, la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

La sécurité humaine est également mise à mal par le commerce irresponsable et le trafic illicite des armes classiques. C'est pourquoi le Mexique se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes. Faisant montre d'une grande vision étatique, le Sénat mexicain a approuvé le Traité, dont j'ai déposé hier l'instrument de ratification. Nous allons l'appliquer dès à présent, avant même son entrée en vigueur à l'échelle mondiale. Le Mexique appelle tous les États à ratifier ce traité, qui témoigne de la capacité de notre Organisation de trouver des solutions communes à des défis communs. Je souhaite également que l'Organisation manifeste la même volonté et la même énergie pour lutter contre la violence sexuelle utilisée comme arme en période de conflit.

Face au problème mondial de la drogue, le Mexique agit là aussi de manière responsable. À l'instar du Chili, de la Colombie et d'autres pays, le Mexique estime que nous devons évaluer les politiques convenues au niveau international, en cherchant des solutions plus efficaces qui mettent l'accent sur la santé, le respect des droits de l'homme et la réduction des risques. L'objectif doit être le bien-être de la société sous tous ses aspects. Avec le Costa Rica, le Paraguay et d'autres pays, nous pensons qu'il faut privilégier la prévention en s'efforçant de limiter les atteintes à la santé et, surtout, de réduire la violence sociale associée au problème de la drogue. Dans le même ordre d'idées, il convient de renforcer la coopération internationale pour réduire les flux illégaux d'armes et de fonds qui alimentent les réseaux criminels. Tout comme le Guatemala et d'autres, nous considérons que la nouvelle stratégie mondiale devra être le résultat d'un débat ouvert et sans exclusive en amont de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2016. Nous accueillons avec satisfaction la Déclaration d'Antigua adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, en tant que première étape dans la bonne direction dans la perspective de la session extraordinaire de 2016.

La lutte contre les groupes criminels doit en permanence respecter l'état de droit et les droits de l'homme. Compte tenu du risque ou de la simple éventualité que dans ce contexte – ou sous ce prétexte– un gouvernement bafoue les droits des citoyens au respect de leur vie privée, nous insistons pour que des enquêtes appropriées soient réalisées et que toutes les responsabilités soient établies. Au Mexique, la protection des données personnelles est un droit fondamental garanti par la Constitution.

Le Mexique croit au libre-échange et en la mise en place de mécanismes favorisant la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. C'est pourquoi il fait partie, aux côtés du Chili, de la Colombie et du Pérou, de l'Alliance du Pacifique. Celle-ci est animée d'une vision plurielle et ouverte, comme en témoigne l'hétérogénéité des observateurs qui la composent actuellement. Notre seul objectif est d'en faire un instrument utile et ouvert à tous qui apporte la prospérité aux citoyens de nos pays. C'est également ce qui motive nos travaux cette année au sein de l'Association des États de la Caraïbe.

Pendant la présente session de l'Assemblée, nous entamerons le processus d'évaluation de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et définirons la voie à suivre pour mettre en œuvre le programme développement pour l'après-2015. Le succès des OMD réside dans le fait qu'il a axé l'action de la communauté internationale sur des objectifs clairs et ambitieux. Cependant, il importe de reconnaître qu'il subsiste des inégalités criantes, et que les groupes les plus vulnérables, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays fortement industrialisés, continuent d'être tenus à l'écart du développement, en termes de participation comme en termes de bienfaits. La pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale exacerbent les conflits et contribuent à saper l'état de droit. Le programme de développement doit se fonder sur un engagement à lutter contre l'exclusion. La convergence de mécanismes et de mesures en faveur du développement et l'ouverture à l'innovation, auxquelles s'ajoutera la volonté politique de la communauté internationale, nous permettront d'avancer vers un monde offrant des possibilités à tous.

Les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 doivent avoir la prise en compte pour mot d'ordre fondamental, afin de garantir ainsi la réduction des écarts en termes de pauvreté et d'inégalité, mais également la participation active des groupes les plus vulnérables. Pour ce faire, nous organiserons au Mexique une réunion destinée à promouvoir une démarche mondiale de lutte contre l'exclusion, à laquelle participeront les gouvernements,

la société civile, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. L'objectif sera de définir les paramètres de l'exclusion et son incidence sur les politiques de développement, afin d'établir les seuils minimaux d'intégration auquel tout être humain peut prétendre. À cet égard, nous soulignons l'importance des réunions de haut niveau organisées pendant la présente session de l'Assemblée générale sur les personnes handicapées, la migration et le développement. Le plein respect des droits de ces groupes doit être un élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015.

Le Mexique est un pays multiethnique et multiculturel qui se targue de recenser 68 peuples autochtones. Par conséquent, nous accordons une grande importance à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui se tiendra en 2014, et nous organiserons dans notre pays la réunion préparatoire à ce grand événement.

L'expérience nous montre que, pour qu'il n'y ait plus d'exclus, nous devons traiter tous les aspects de la pauvreté, de l'absence de revenus et du manque d'accès aux services financiers, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, au logement et aux services de base. Que ce soit avec la campagne nationale contre la faim ou au sein du G20, le Mexique veut faire en sorte que la lutte contre ces problèmes reste au cœur du débat. S'agissant de notre campagne nationale contre la faim, l'élément novateur consiste à mesurer de manière multidimensionnelle la pauvreté et à s'employer à combler les insuffisances ainsi mises au jour, pour faire en sorte d'éliminer, de manière durable et structurelle, les facteurs qui sont à l'origine de la faim.

Toujours dans le but de faire progresser le Mexique, nous sommes en train d'entreprendre des réformes radicales pour accroître l'accès à une éducation de qualité, aux télécommunications, au système financier et à la sécurité sociale. Le renforcement de l'appui international sera essentiel à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Nous devons honorer les engagements en matière de financement du développement pris en vertu du Consensus de Monterrey, et mettre en place une coopération coordonnée, transparente et ciblée. À ce propos, le Mexique accueillera l'année prochaine la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement. La réflexion portera essentiellement sur la mobilisation des ressources nationales en faveur du développement. C'est pourquoi le Mexique est favorable à toutes les mesures visant à contrer l'érosion des recettes fiscales et à empêcher les revenus de migrer vers des juridictions où l'imposition est faible voire nulle.

Aujourd'hui, le monde paraît plus petit car nous avons une conscience mondiale plus aiguë. Nous nous sentons tous concernés par les souffrances et les difficultés des autres peuples, où que nous vivions. Utilisons cette conscience pour prendre en compte ceux qui sont victimes de l'exclusion, et pour tendre la main à ceux qui n'ont pas les mêmes chances que nous. Faisons le nécessaire pour faire de ce monde un lieu dans lequel existe une plus équité.

Le Président Enrique Peña Nieto souhaite qu'il soit pris acte de son engagement et de celui du Mexique en faveur d'un monde pacifique dans lequel les meilleures causes de l'humanité progressent; un monde sans laissés pour compte, dans lequel se réduisent les inégalités et disparaisse l'extrême pauvreté; un monde dans lequel la croissance économique permette à tous de connaître de nouveau la prospérité. Le Mexique assume avec conviction, devant tous ceux qui sont présents ici, ses responsabilités mondiales.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nassirou Bako Arifari, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'extérieur de la République du Bénin.

M. Bako Arifari (Bénin) : Dans l'impossibilité de prendre part personnellement à ce débat général, le Président de la République du Bénin, M. Boni Yayi, m'a chargé de le représenter.

Avant tout propos, je voudrais féliciter le Président de sa brillante élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et, à travers lui, rendre hommage à son pays, Antigua-et-Barbuda, pour ce succès qui constitue la manifestation de la confiance dont il jouit au sein de la communauté internationale. Je voudrais également féliciter le Président sortant, S. E. M. Vuk Jeremić, qui a fait preuve d'un grand leadership dans l'accomplissement de son mandat bien rempli. Je voudrais enfin féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour les efforts qu'il déploie à la tête de cette Organisation mondiale, en particulier depuis janvier 2012, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe).

Le Bénin soutient fortement l'exécution de ce programme qui s'articule autour de points concordant avec les vues et les priorités des gouvernements des pays les moins avancés (PMA), et en particulier, celles de mon gouvernement en matière de gouvernance, à savoir le développement durable, la prévention des conflits, des catastrophes et des violations des droits de l'homme et la participation de toutes les forces vives à la gestion des affaires publiques.

À deux ans de l'échéance de 2015 initialement fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), on note que de grands efforts ont été déployés par les États pour atteindre ces objectifs. Les évaluations conduites à divers niveaux ont montré que les pays les moins avancés accusent des retards considérables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit des progrès notables réalisés.

Il est néanmoins un fait que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est devenue la priorité centrale de l'action gouvernementale et mobilise une part considérable des ressources disponibles. Il y a donc lieu de se féliciter de la campagne lancée en avril 2013 pour marquer le compte à rebours des 1000 derniers jours précédant le 31 décembre 2015, date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il y a lieu d'espérer que la nouvelle dynamique insufflée aux efforts de la communauté internationale permette d'améliorer sensiblement les performances des pays les moins avancés. Mon pays, le Bénin, a saisi cette occasion pour élaborer une feuille de route assortie d'un chronogramme sur les 1000 derniers jours en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Mon pays fait partie des 16 pays africains considérés comme pouvant atteindre au moins cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015.

Je voudrais saluer le leadership de l'ONU et de ses organes compétents et autres institutions partenaires dans le cadre de la mobilisation des énergies pour accompagner les États dans la réalisation de ces objectifs. Il importe d'intégrer pleinement dans le programme de développement pour l'après-2015 les OMD non atteints à terme et de leur accorder un ordre de priorité absolu de manière à établir une continuité, en tenant compte du nouveau cadre normatif établi par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro et des exigences qui découleront des objectifs de développement durable en cours d'élaboration. En cela, le thème principal retenu pour le débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale - Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain -, vient bien à propos. Il est en parfaite adéquation avec les consultations engagées à divers niveaux pour mettre en place le programme de développement pour l'après-2015.

Grâce au travail méticuleux de clarification des enjeux et défis effectué par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général de lui présenter des recommandations sur le programme de développement pour l'après-2015, nous disposons d'une vision galvanisante et de matériaux appropriés pour bâtir un programme unique, cohérent en tous ses points et assez pragmatique pour mettre tous les peuples de la terre sans exception sur une trajectoire de développement durable qui ouvre à tous l'accès à une prospérité partagée qui ne laisse aucun pays ni personne de côté.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit être d'orientation universelle. Mais il doit aussi se décliner en mesures spécifiques ciblant les réformes et les mesures correctives nécessaires pour rétablir les équilibres rompus ou menacés. De ce point de vue, il est d'une importance cruciale que les situations jugées les plus préoccupantes par la communauté internationale bénéficient d'un traitement particulier, comme le prescrit d'ailleurs le principe 6 de la Déclaration de Rio de 1992. Il y a donc lieu de soutenir fortement l'affirmation contenue dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous » (A/68/202) que les besoins des pays les moins avancés et des pays plus vulnérables constitueront la base de la définition des objectifs de ce programme.

À cet égard, il est heureux que la situation de ces pays ait déjà fait l'objet de réflexions approfondies, avec à la clef des programmes d'action dont la validité couvre des périodes allant largement au-delà de l'an 2015. À cet égard, le Programme d'action d'Istanbul est et doit être perçu comme partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015, avec son objectif majeur qui est d'assurer le passage de la moitié des 49 pays les moins avancés à un niveau de revenu supérieur d'ici à l'an 2020.

Dans cette optique, mon pays, le Bénin, prenant la juste mesure de la responsabilité qui lui incombe à la tête du bureau de coordination mondiale des PMA, se propose d'organiser à Cotonou en avril 2014 une

conférence internationale sur le thème « Les nouveaux partenariats pour le développement des capacités de production des PMA dans le cadre de l'application du Programme d'action d'Istanbul ». Le projet bénéficie déjà de l'appui ferme des Nations Unies et de certains partenaires de développement dans les divers cadres de la coopération, qu'elle soit orientée Nord-Sud, Sud-Sud ou selon les formules triangulaires variables. J'en appelle aux bonnes volontés pour aider à faire de cette initiative volontariste un tournant décisif dans la mobilisation des ressources nécessaires pour aider les pays les moins avancés à faire le saut vers une industrialisation basée sur leurs avantages compétitifs respectifs. C'est là une voie qui s'offre aux PMA pour créer des emplois décents afin de leur permettre de tirer parti de leurs avantages démographiques et d'en faire un facteur de stabilité et de prospérité.

Nous devrons revaloriser le rôle de l'éducation, une éducation de qualité, pertinente et transformative, au cœur des programmes social, économique et de développement. Une éducation tournée vers les besoins réels de la société et du monde moderne. Je me félicite à cet égard, de la mise en place par 1e Secrétaire général des Nations Unies de « L'éducation avant tout », une plate-forme mobilisatrice pour générer un débat ouvert sur la finalité de l'éducation dans 1e contexte actuel et pour préparer les enfants à une vie active productive et valorisante. C'est une condition sine qua none pour relever 1e défi de l'insertion sociale des jeunes.

Le Bénin s'honore de participer activement, depuis le mois de février 2013, aux travaux du groupe des pays dits champions de cette initiative. Je voudrais inviter 1a communauté internationale à appuyer ce projet noble, gage d'une formation adéquate de la jeunesse sans exclusive. J'exhorte par conséquent l'ensemble des pays à se joindre à cette initiative pour contribuer à la réflexion commune et à sa mise en œuvre efficiente.

À Rio+20, nous avons affirmé 1e lien inhérent à établir entre les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Nous ne saurions cependant concrétiser cette vision en faisant abstraction de la relation existant entre la paix, la sécurité et le développement. À cet égard, nous devrons investir davantage dans la garantie de la paix et de la sécurité comme un facteur essentiel du développement durable. Au moment où nous réfléchissons aux contours globaux du programme de développement pour l'après-2015, nous devons forger le consensus sur les voies à suivre et les moyens à employer pour consolider les bases de la légalité internationale, fondée sur le respect des principes cardinaux de la Charte des Nations Unies auxquels ont librement adhéré tous les États Membres de l'Organisation.

Nous devrons constamment œuvrer au renforcement de ces remparts de la paix, sans lesquels tout développement serait une vaine entreprise au regard des destructions qu'entraînent les conflits que provoque leur violation. J'en veux pour preuve les atrocités qui surviennent çà et là, et parfois à des échelles effroyables comme en Syrie récemment avec le recours aux armes chimiques prohibées que nous condamnons fermement.

Nous devrons renforcer l'autorité des mécanismes internationaux de régulation et faire progresser les chantiers du désarmement dont la paralysie est porteuse de gros risques pour l'humanité. À cet égard également, il y a lieu de se féliciter de la conclusion du Traité sur le commerce des armes.

Nous devons mieux utiliser les mécanismes de règlement pacifique des différends et de prévention des conflits. Le partenariat qui se construit entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales est un précieux instrument pour bâtir ensemble un monde plus intégrée et plus solidaire. Cette solidarité doit se manifester avec vigueur contre la montée des extrémismes violents, qui deviennent encore plus dangereux lorsqu'ils prennent souche dans nos sociétés en s'affiliant aux réseaux de la criminalité transnationale organisée.

Ce sont là des défis tout aussi pressants qui interpellent la communauté internationale et par rapport auxquels nous gagnerons à adopter une approche préventive et proactive, mais aussi curative pour assainir notre planète et élargir constamment l'espace vital nécessaire pour l'épanouissement du genre humain, si nous voulons réussir à réaliser l'accès universel à la paix et à la prospérité partagée que nous appelons de tous nos vœux.

La gestion fort encourageante de la crise au Mali est mettre à l'actif du partenariat entre les Nations Unies et les organisations régionales. Elle a prouvé ce que peut réaliser la communauté internationale si elle actionne à temps les leviers de notre système de sécurité collective. Le Bénin s'honore de prendre une part active, aux côtés des autres pays africains, à la noble mission de refondation de l'État engagée au Mali.

L'élection du Président Ibrahim Boubacar Keita marque à cet égard le début d'une nouvelle aide au retour

du Mali dans le concert des nations libres, en lutte pour la réalisation du bonheur de leurs peuples. À cet égard, les orientations adoptées dans la stratégie intégrée pour le Sahel doivent être mises en œuvre avec détermination pour transformer les défis en opportunités de croissance et de progrès pour les peuples de la région au bénéfice certain de la paix et de la sécurité internationales.

Nous devons également saluer ici les efforts déployés pour la stabilisation des pays des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo, de même qu'en Somalie où l'Union africaine a montré sa capacité de restaurer la paix et de la consolider, bien entendu avec le soutien de l'ONU. Le cas de la République centrafricaine nous interpelle et mérite un engagement de la communauté internationale à la hauteur des défis actuels.

La recrudescence de la piraterie maritime et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée a entraîné des conséquences incommensurables pour l'économie des pays de la côte atlantique et de l'hinterland. Les initiatives concertées engagées avec le soutien des Nations Unies et l'appui accordé par les partenaires bilatéraux ont permis de mettre en place un dispositif de mutualisation des moyens, conformément aux résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité. C'est le but visé par le Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des État de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Commission du golfe de Guinée tenu à Yaoundé (Cameroun) les 24 et 25 juin 2013, sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, à la suite de la réunion des Ministres des affaires étrangères et de la sécurité de la CEDEAO, de la CEEAC et de Commission du golfe de Guinée tenue à Cotonou (Bénin) les 18 et 19 mars 2013. Après Yaoundé, il y a eu le Sommet de Malabo, tenu le 9 juillet 2013, et qui a pris l'historique décision d'ouvrir la Commission du golfe de Guinée à tous les États de la zone du golfe de Guinée, ce qui dote le dispositif d'un cadre technique de concertation inclusive.

Le renforcement de la coopération régionale ainsi aménagée appelle la mise en place d'un mécanisme d'appui au plan international pour un meilleur partage des coûts pour garantir des résultats durables. II importe que 1e Conseil de sécurité adopte une nouvelle résolution à cet effet.

L'Organisation des Nations Unies doit, plus que jamais, s'affirmer dans son rôle de cadre privilégié d'un multilatéralisme fécond où se fédèrent les initiatives pour donner l'impulsion nécessaire à une gouvernance mondiale plus inclusive et moins injuste, génératrice de solutions globales et durables aux crises de tout genre qui agitent le monde, avec des répercutions désastreuses sur la sécurité humaine et les droits de l'homme.

Le retard que prend la création d'un État palestinien avec tous les attributs d'un État indépendant et souverain, membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans des frontières sûres, avec une pleine garantie internationale, reste un sujet de préoccupation. À cet égard, le Bénin salue les efforts de l'Administration du Président Obama qui ont permis la reprise du dialogue entre Palestiniens et Israéliens.

De même, la paralysie de l'ONU face à certaines grandes crises politico-militaires montre combien il est urgent de réformer 1e système international, en particulier, le Conseil de sécurité. L'aboutissement de cette réforme sera la preuve concrète de l'engagement des Nations Unies en faveur d'une gestion inclusive et moins polémique des grands problèmes contemporains.

Le Gouvernement du Bénin adhère fermement à l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme qu'il considère comme le troisième pilier du système des Nations Unies. Ce sont ces considérations qui gouvernent sa participation aux travaux du Conseil des droits de l'homme où il s'efforce de promouvoir la concordance entre le comportement des États et les obligations internationales auxquelles ils ont souscrits au moyen d'un dialogue sans tabou et d'une coopération mutuellement enrichissante comme le moyen le plus efficace pour développer et protéger tous les droits de l'homme universellement reconnus, et lutter contre l'impunité.

Au plan national, les gouvernements devront s'engager à créer plus de cohésion entre les forces vives, assurer l'entente et le consensus sur l'essentiel et éviter les divisions internes qui fragilisent l'État alors que les forces négatives sont constamment aux aguets pour semer le chaos. Le Gouvernement de mon pays est attaché au renforcement des principes de la démocratie et à la mise en œuvre des politiques efficaces de développement local. II reste convaincu que la promotion, le développement et l'enracinement de la démocratie, loin d'être un luxe, constituent une nécessité vitale et incontournable pour les États africains.

C'est pourquoi le Bénin s'évertue chaque jour à trouver les voies et moyens de son raffermissement et de la rationalisation de son système politique pour l'ancrer de manière irréversible dans des valeurs universelles. Je demeure également convaincu et persuadé que la démocratie ne peut être viable et utile pour le peuple que si elle contribue au développement, à la promotion de la dignité et des droits fondamentaux du citoyen, au renforcement de la justice sociale, et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, je voudrais exprimer la compassion du peuple béninois à l'endroit du peuple frère du Kenya pour la tragédie qu'il vient de connaître à la suite de la récente attaque terroriste. Cette même compassion va à l'endroit de tous les peuples du monde qui souffrent des affres de l'intolérance et de leur cortège de violences.

La séance est levée à 21 h 10.